



Rapport Annuel

sur le prix et la qualité du service public de prévention
et de gestion des déchets

2015

UNIVALOM

Établi en application de l'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets (loi sur la transition énergétique du 17 août 2015 et son décret d'application du 30 décembre 2015) - Le document comporte des pages numérotées de 1 à 83.



www.univalom.fr

Sommaire

1

SYNTHÈSE

Fiche d'identité

Indicateurs techniques

Indicateurs financiers



p. 6

p. 8

p. 10

2

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÉTABLISSEMENT

Préambule

Organisation et compétences

Territoire d'UNIVALOM



p. 15

p. 16

p. 19

3

BILAN ET ACTIONS D'UNIVALOM EN 2015

p. 22

4

PRÉVENTION DES DÉCHETS

Programme de prévention

Compostage collectif

Principe et fonctionnement

Plateforme participative des Semboules



p. 27

p. 28

p. 30

5

TRAITEMENT DES DÉCHETS ET ASSIMILÉS

Ordures Ménagères et Assimilées

Ordures Ménagères résiduelles

UVE

Transfert

Verre

Déchets d'emballages / Eco-Emballages

Tous papiers / Ecofolio

Déchets hors Ordures Ménagères et Assimilées

Filières éco-organismes

Eco-systèmes

Récylum

Eco-Mobilier



p. 34

p. 34

p. 35

p. 35

p. 35

p. 36

p. 36

p. 36

p. 39

p. 39

p. 39

p. 39

EcoDDS	p. 39
COREPILE	p. 39
ALIAPUR	p. 39
Filières hors éco-organismes	p. 40
Recettes	p. 41
Régie de transport	p. 42

6 / RÉCEPTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EN DÉCHÈTERIES



Réseau des déchèteries	p. 48
Gestion des installations (compétence optionnelle)	p. 50
Déchèterie de Le Cannet	p. 50
Déchèterie de Mandelieu-La Napoule	p. 51
Déchèterie de Mouans-Sartoux	p. 52
Déchèterie de Mougins	p. 53

7 / PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2016

p. 56



8 / TERMINOLOGIE ET MODE DE CALCUL

p. 60



9 / ANNEXES

ANNEXE 1 : Bilan financier des flux des déchets en 2015	p. 68
ANNEXE 2 : Bilan financier et quantitatif des flux de déchets	p. 69
ANNEXE 3 : Tarifs d'UNIVALOM 2015	p. 70
ANNEXE 4 : Recettes issues des soutiens et ventes de produits	p. 71
ANNEXE 5 : Bilan des flux des déchets en 2015	p. 72
ANNEXE 6 : Devenir des déchets en 2015	p. 73
ANNEXE 7 : Liste des marchés passés en 2015	p. 74
ANNEXE 8 : La population d'UNIVALOM	p. 75
ANNEXE 9 : Revue de presse 2015	p. 76
ANNEXE 10 : Fiche d'identité de l'Unité de Valorisation Energétique	p. 77
ANNEXE 11 : Données des OMA et évolution des tonnages	p. 78
ANNEXE 12 : Données déchets hors OMA et évolution des tonnages	p. 79
ANNEXE 13 : La régie de transport en 2015	p. 80
ANNEXE 14 : Déchets acceptés en déchèteries	p. 81
ANNEXE 15 : Les sites de compostage d'UNIVALOM	p. 82

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis :

Antibes
Bar-sur-Loup
Bézaudun-les-Alpes
Biot
Bouyon
Caussols
Châteauneuf
Cipières
La Colle-sur-Loup
Conségudes
Courmes
Coursegoules
Gréolières
Gourdon
Les Ferres
Opio
Roquefort-les-Pins
Roquestéron-Grasse
Le Rouret
Saint-Paul de Vence
Tourettes-sur-Loup
Valbonne
Vallauris
Villeneuve-Loubet

La Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins

au titre de :
Le Cannet
Mandelieu-La Napoule
Mougins
Théoule-sur-Mer

La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

au titre de :
Mouans-Sartoux

La Commission Syndicale de l'UVE d'Antibes

1 Synthèse

Ce chapitre présente une synthèse quantitative, qualitative et financière de l'activité d'UNIVALOM pour l'exercice 2015. Cette année, le gisement global de déchets sur le territoire d'UNIVALOM a augmenté de 2 % par rapport à 2014.

1 - Fiche d'identité



Syndicat Mixte pour la Valorisation des Déchets

Compétences



Traitement des déchets et gestion des déchèteries (optionnelle)

Collectivités Membres



- CASA
- CAPL au titre de Le Cannet, Mandelieu-La Napoule, Mougins et Théoule-sur-Mer
- CAPG au titre de Mouans-Sartoux
- Commission Syndicale de l'Unité de Valorisation Énergétique d'Antibes

Population desservie (INSEE 2013) :

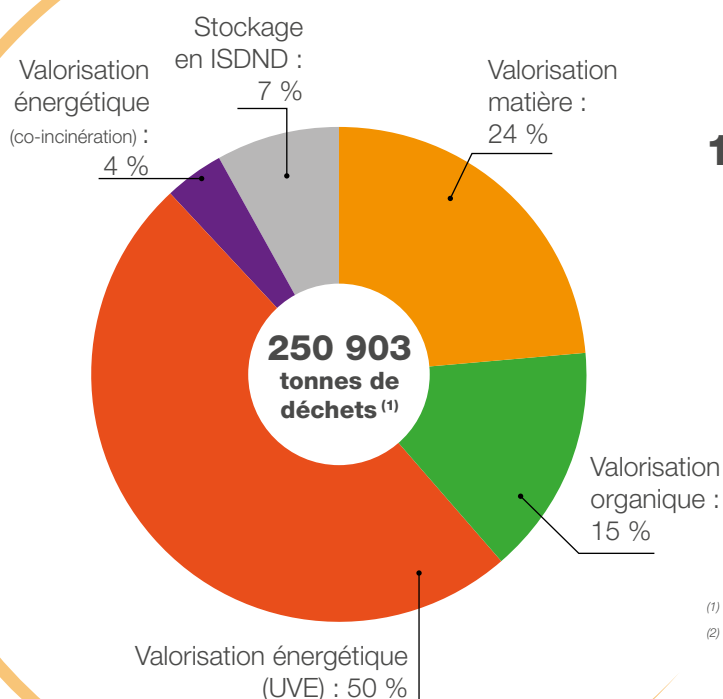


272 466
habitants

Densité



575,7
habitants
au km²



Coût net
19 449 093
€ HT⁽²⁾

Coût général :
28 153 695 € HT
Recettes :
8 704 602 € HT



921
kg/hab/an

272 466 habitants
77,52 € HT / tonne
71,38 € HT / habitant

⁽¹⁾ : Tous déchets confondus

⁽²⁾ : Le coût général comprend les charges fonctionnelles, le coût des prestations déchets, le remboursement des emprunts et la communication déchets. Les recettes correspondent aux produits industriels, soutiens, aides et subventions (aucune contribution des Communautés d'Agglomération membres n'est prise en compte dans les recettes).

Synthèse 2015

	2014	Evolution en %	2015
Population (habitants)	272 071	0,1 %	272 466
Gisement total sur le territoire (tonnes)	245 782	2,1 %	250 903
Tonnages OMA (tonnes)	146 329	- 0,3 %	145 913
Tonnages DMA (tonnes)	99 532	5,5 %	104 990
Part des OMr dans le gisement	51	- 2 %	50
Valorisation du gisement (%)	96	- 4,2 %	93
Gestion des déchèteries (nb)	0	NS*	4
Sites de compostage (nb)	10	110 %	21
Production électricité (MWh)	66 217	10,6 %	73 224
Tonnages transportés par la régie (tonnes) (hors intempéries)	15 512	- 7,4 %	14 360
Rotations effectuées par la régie (nb)	2 102	- 3 %	2 039

Coût général (€)	27 645 522	1,8 %	28 153 695
Recette totale (€)	8 212 976	6 %	8 704 602
Coût net (€)	19 432 546	0,1 %	19 449 093
Part de la prestation déchets dans le coût total (%)	82	-3,9 %	78,8

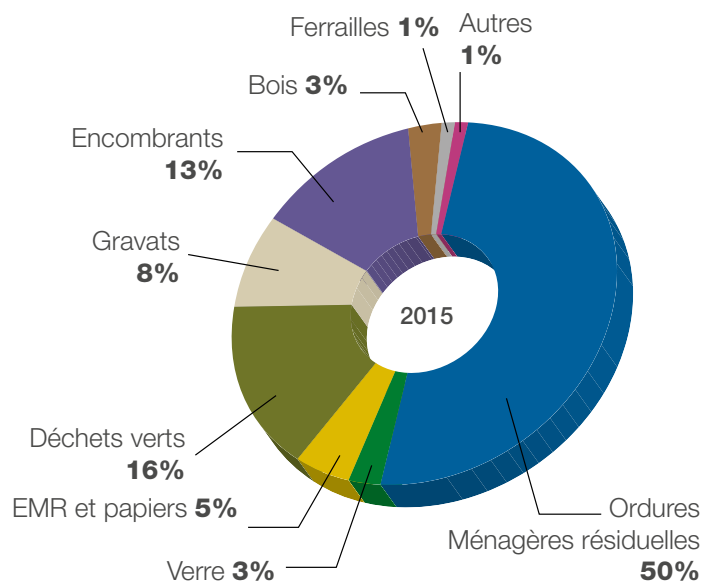
Agents (nb)	14	114,3 %	30
Formations suivies (nb de jours)	11	NS	48
Recrutement (nb)	1	NS	11
Absentéisme (nb de jours)	17	NS	479

*NS : Non Significatif

1.2 Indicateurs techniques

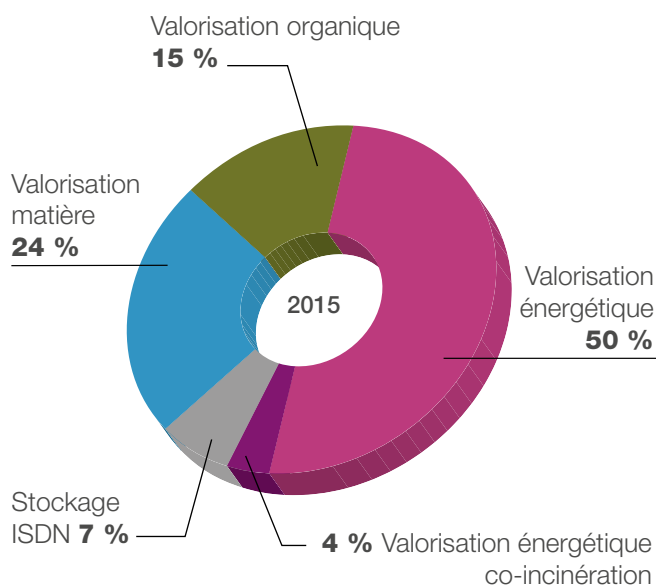
La part des OMr continue de diminuer pour atteindre 50 % des DMA.

Répartition des tonnages traités en 2015

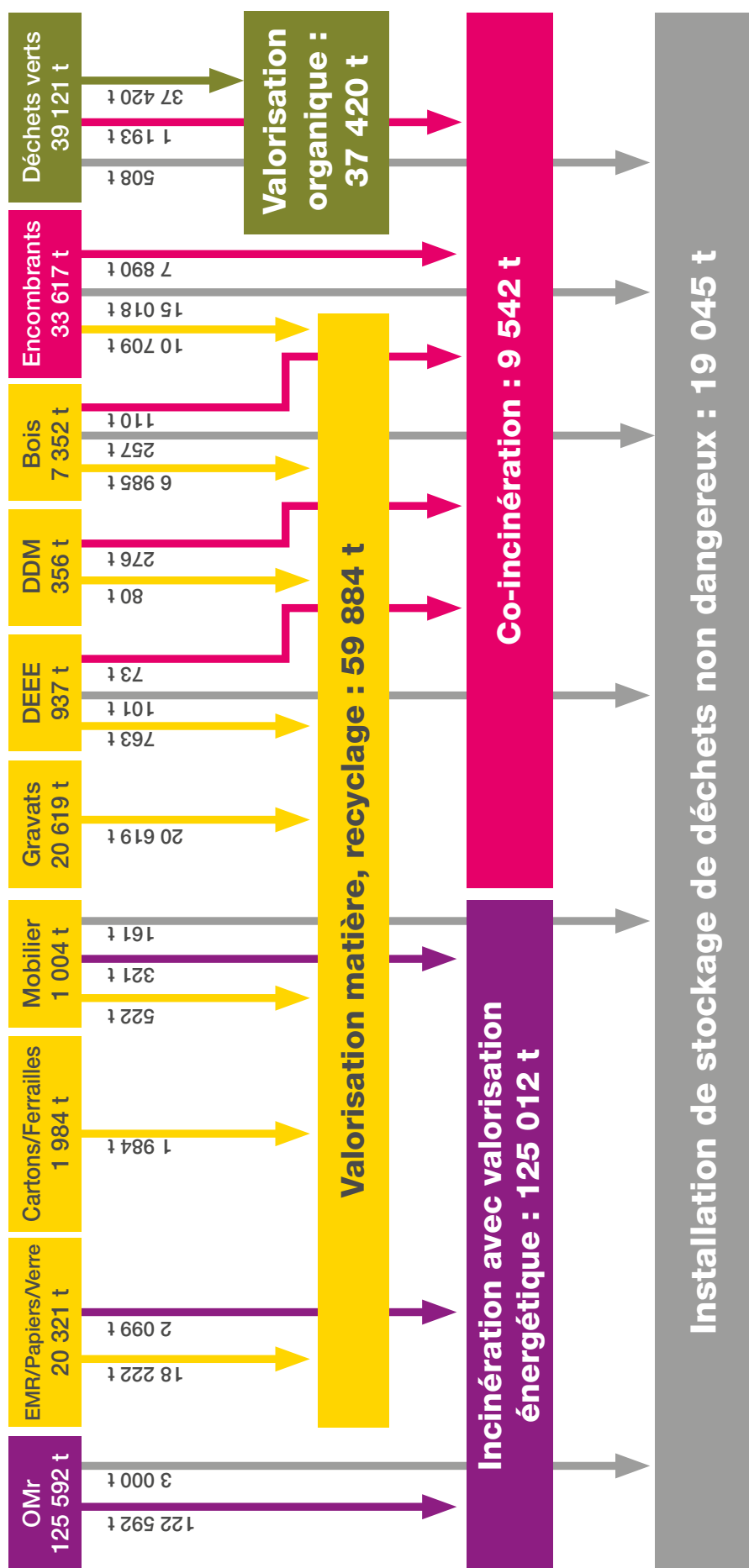


La part de valorisation matière et organique passe de 41 % (2014) à 39 % en 2015. Cela est principalement dû aux encombrants générés par les intempéries d'octobre 2015, impliquant une augmentation du stockage en ISDND et une diminution de la valorisation matière.

Devenir des déchets en 2015

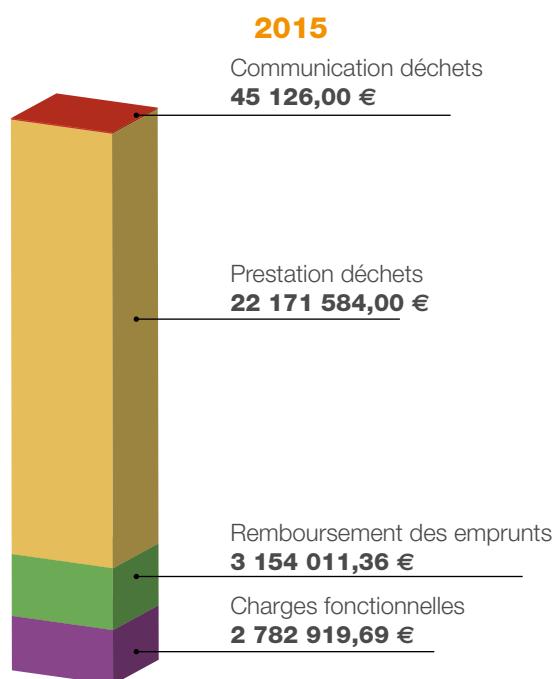
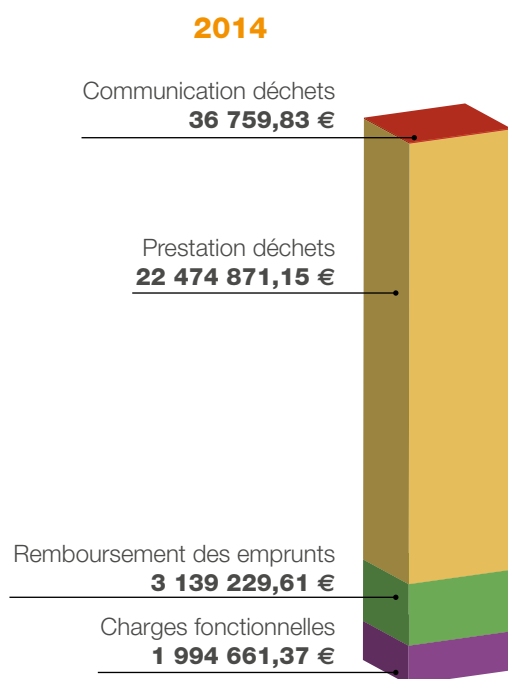


Déchets ménagers et assimilés : 250 903 tonnes



1.3 Indicateurs financiers

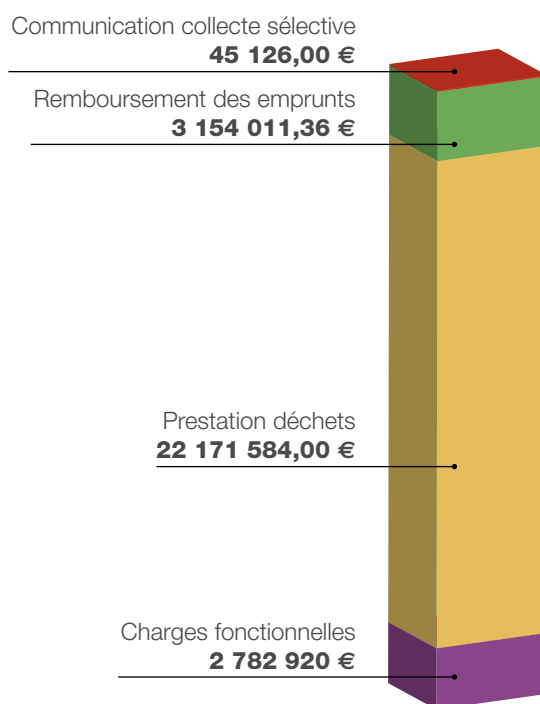
Evolution des coûts de 2014 à 2015



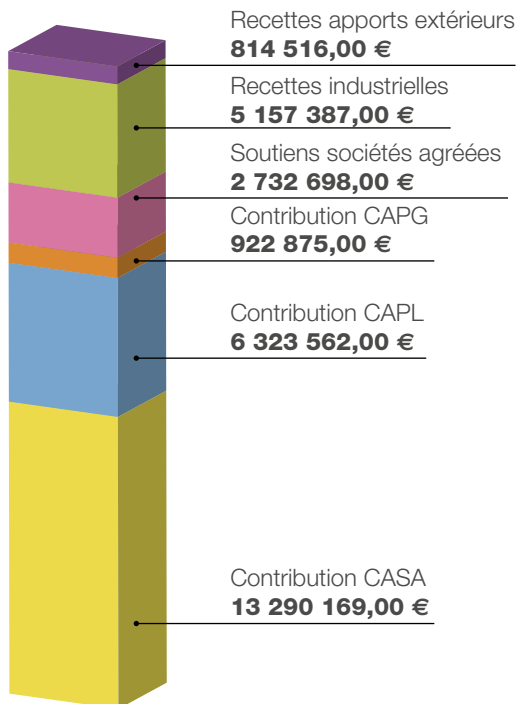
Coûts et financement du service en 2015



Les dépenses



Les recettes



Ces dernières années, la part d'investissement représente environ 11 % du budget total du Syndicat. L'essentiel des dépenses est réalisé pour assurer le service nécessaire à la bonne gestion du traitement des déchets produits par l'ensemble des habitants du territoire.

Le Syndicat dispose de 30 % de recettes propres dont la principale source correspond à la vente de la production d'électricité produite par l'Unité de Valorisation Energétique ainsi qu'à la reprise des matériaux.

Les contributions des Communautés d'Agglomération membres (pour 70 % des recettes) servent à financer le service rendu.



Les dépenses

Prestations déchets

Transport, traitement et certaines collectes en déchèterie des déchets.
Ces coûts sont majoritairement facturés à la tonne ou à la rotation.
Chaque tonne évitée, grâce à la prévention notamment, génère des économies.

Remboursement de la dette

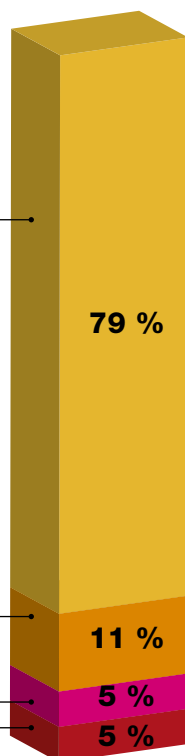
Remboursement (intérêts et capital) des emprunts souscrits pour le CPPP ou diverses autres dépenses d'équipement.

Charges de personnel

Rémunération des salariés, charges sociales et fiscales liées.

Charges générales

Fluides, assurances, locations et fournitures diverses.



Les recettes

Recettes énergétiques UVE d'Antibes

Vente à EDF de l'électricité dont le montant est garanti chaque année dans le contrat de CPPP.

Reprises des matériaux

Revente des matières issues du tri réalisé dans les déchèteries et au sein des différents sites de traitement des déchets.

Soutiens Eco-organismes

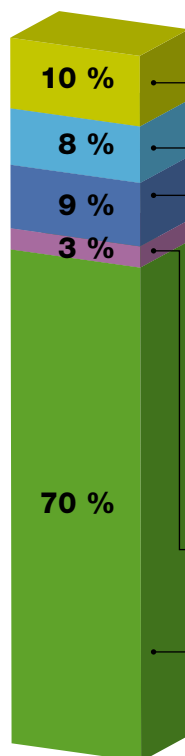
Soutiens versés par les éco-organismes en fonction de la performance de tri du Syndicat. Plus il y a de tri, plus cette recette est importante.

Apports industriels UVE Antibes

Redevance versée par VALOMED à UNIVALOM lors de la commercialisation du vide de four à d'autres Collectivités publiques ou privées.

Contributions des Communautés d'Agglomération

Financement du service traitement des déchets par les Communautés d'Agglomération membres. Ces fonds sont essentiellement collectés par la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères).



On constate en 2015, une forte augmentation des charges de personnel liée à l'intégration des déchèteries et à l'arrivée du personnel affecté sur les sites.

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis :

Antibes
Bar-sur-Loup
Bézaudun-les-Alpes
Biot
Bouyon
Caussols
Châteauneuf
Cipières
La Colle-sur-Loup
Conségudes
Courmes
Coursegoules
Gréolières
Gourdon
Les Ferres
Opio
Roquefort-les-Pins
Roquestéron-Grasse
Le Rouret
Saint-Paul de Vence
Tourettes-sur-Loup
Valbonne
Vallauris
Villeneuve-Loubet

La Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins

au titre de :
Le Cannet
Mandelieu-La Napoule
Mougins
Théoule-sur-Mer

La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

au titre de :
Mouans-Sartoux

La Commission Syndicale de l'UVE d'Antibes

2

Présentation générale de l'établissement



Etablissements publics membres



- **La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG) :**
Mouans-Sartoux.



- **La Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins (CAPL) :**
Le Cannet, Mandelieu-La Napoule, Mougins et Théoule-sur-Mer.



- **La Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis (CASA) :**
Antibes, Bar-sur-Loup, Bézauddun-les-Alpes, Biot, Bouyon, Caussols, Châteauneuf, Cippières, La Colle-sur-Loup, Conségudes, Courmes, Coursegoules, Gréolières, Gourdon, Les Ferres, Opio, Roquefort-les-pins, Roquestéron-Grasse, Le Rouret, Saint-Paul, Tournettes-sur-Loup, Valbonne, Vallauris et Villeneuve-Loubet.

- **La Commission Syndicale de l'Unité de Valorisation Energétique d'Antibes**



2.1 Préambule

UNIVALOM, Syndicat mixte pour la valorisation des déchets ménagers et assimilés, a pris la suite en 2009 du SIDOM lui-même créé en 1965.

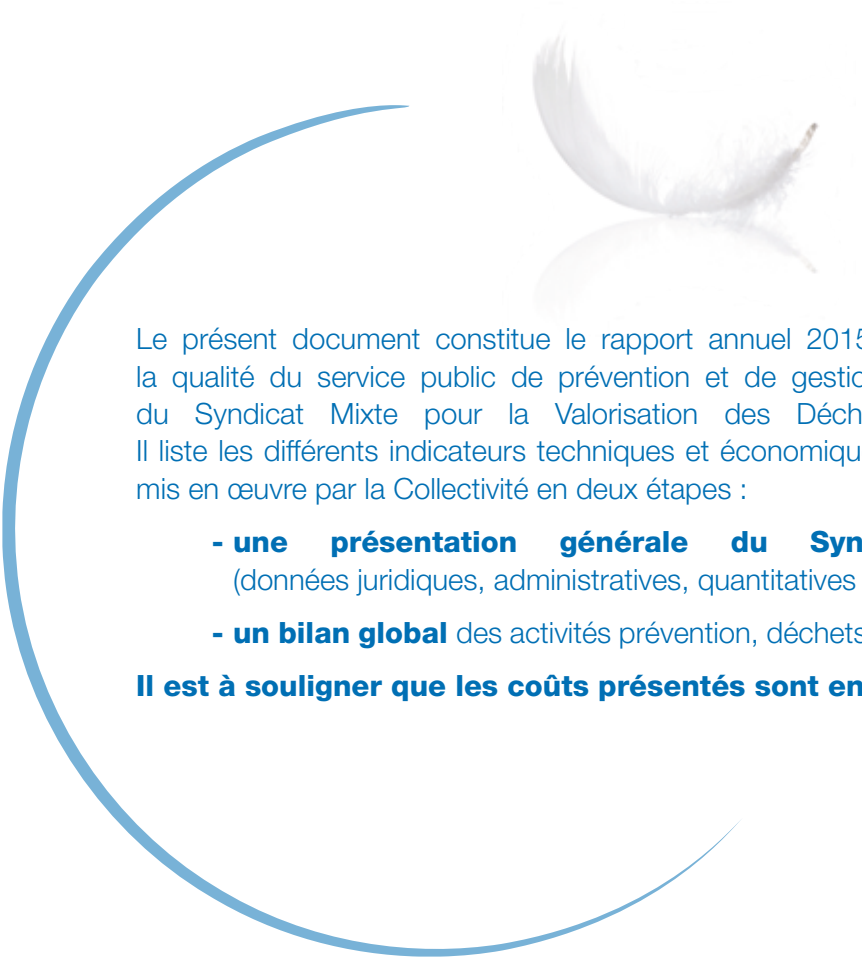
De par ses statuts, dont les derniers datent du 23 juillet 2014, il comprend les membres suivants :

- la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis avec 24 Communes,
- la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins pour les Communes de Le Cannet, Mougins, Mandelieu-La Napoule et de Théoule-sur-Mer,
- la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse pour la Commune de Mouans-Sartoux,
- la Commission syndicale de l'Unité de Valorisation Énergétique des Ordures Ménagères d'Antibes.

Par ailleurs, UNIVALOM est membre du SMED, Syndicat Mixte d'élimination des déchets.

UNIVALOM traite ainsi les déchets ménagers produits par la population de ces territoires soit **272 466 habitants** avec **921 kg** de déchets par an et assure depuis le 1^{er} janvier 2015 **la gestion des déchèteries** de Le Cannet, Mandelieu-La-Napoule, Mougins et Mouans-Sartoux.

La principale installation de traitement des déchets ménagers dont est propriétaire UNIVALOM, est l'Unité de Valorisation Énergétique d'Antibes avec une autorisation d'incinération de **160 000 tonnes par an** qui génère une production d'électricité correspondant à la consommation annuelle de **12 000 foyers**.



Le présent document constitue le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets du Syndicat Mixte pour la Valorisation des Déchets Ménagers. Il liste les différents indicateurs techniques et économiques des services mis en œuvre par la Collectivité en deux étapes :

- **une présentation générale du Syndicat Mixte** (données juridiques, administratives, quantitatives et techniques) ;
- **un bilan global** des activités prévention, déchets et déchèteries.

Il est à souligner que les coûts présentés sont en euros H.T.

2.2 Organisation et compétences

Statutairement, UNIVALOM n'a pas la compétence collecte.

Chaque Collectivité a son propre mode d'organisation de collecte. Celui-ci est fortement lié au contexte local d'où la présence d'un grand nombre de schémas de collecte sur le seul territoire d'UNIVALOM.

L'exploitation des déchèteries peut être assurée par les Collectivités membres, le Syndicat exerçant ses compétences « en bas de quai ». UNIVALOM, dans le cadre d'une option « à la carte », peut effectuer l'étude, la réalisation et la gestion des déchèteries pour un membre qui en ferait la demande et ceci depuis l'arrêté préfectoral du 10 Décembre 2013.

C'est le cas depuis le 1^{er} août 2014, date à laquelle les Communautés d'Agglomération du Pays de Grasse pour la déchèterie de Mouans-Sartoux, et des Pays de Lérins pour les déchèteries de Le Cannet, Mandelieu-La Napoule et Mougins ont souhaité également adhérer à UNIVALOM pour cette compétence optionnelle.

Le transport des déchets collectés sur les déchèteries et quais de transfert des Collectivités membres vers les filières de traitement est effectué par le Syndicat, par catégorie de déchets :

- via la régie de transport,
- grâce à des marchés publics de prestations de services.

La collecte sélective des Emballages Ménagers Recyclables (EMR) et des Papiers qui, rappelons-le, est de la compétence des Collectivités membres d'UNIVALOM, est effective sur l'ensemble du territoire. Les modes de collecte de ces gisements diffèrent d'une Collectivité à l'autre, d'une Commune à l'autre, voire d'un quartier à l'autre. En 2011, un passage à la collecte des emballages ménagers et des papiers en mélange s'est effectué sur l'ensemble des Communes de la CASA et sur Mandelieu-La Napoule. Début 2012, la Commune

de Théoule-sur-Mer a également modifié ses consignes de collecte pour fusionner les 2 flux papiers et emballages.

En 2015, Le Cannet est passée en collecte en mélange, et seules les Communes de Mougins et de Mouans-Sartoux poursuivent la collecte séparée des papiers.

Il existe toutefois une constante : la collecte du verre des ménages en Point d'Apport Volontaire (PAV) sur l'ensemble du territoire. Les Communes de Mandelieu-La Napoule et Mougins ont également des collectes verre en Porte-À-Porte (PAP).

Au début de l'année 2014, la déchèterie de Mouans-Sartoux est venue s'ajouter aux déchèteries ouvertes sur l'ensemble du territoire d'UNIVALOM, portant ainsi à 10 le dispositif :

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

- Antibes,
- Capières,
- La Colle-sur-Loup,
- Tourrettes-sur-Loup,
- Valbonne,
- Vallauris.

Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins

- Le Cannet,
- Mandelieu-La Napoule,
- Mougins.

Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

- Mouans-Sartoux.

Parmi ces 10 déchèteries dont UNIVALOM gère le « bas de quai », 4 d'entre elles dépendent également du Syndicat pour le « haut de quai » depuis le 1^{er} août 2014, date de l'adhésion de leurs Communautés d'Agglomération respectives à la compétence optionnelle d'UNIVALOM de gestion des déchèteries. Il s'agit de Le Cannet, Mandelieu-La Napoule, Mougins et Mouans-Sartoux.

Les élus et le personnel

Le Comité Syndical est composé des membres suivants :

NOM	UNIVALOM	Communauté d'Agglomération
Madame Josette BALDEN	Présidente	Conseillère Communautaire CAPL
Monsieur Eric MELE	1 ^{er} Vice-Président	Vice-Président CASA
Monsieur Patrick DULBECCO	Vice-Président	Conseiller Communautaire CASA
Madame Michelle SALUCKI	Vice-Présidente	Vice-Présidente CASA
Madame Guilaine DEBRAS	Vice-Présidente	Vice-Présidente CASA
Madame Cléa PUGNAIRE	Vice-Présidente	Conseillère Communautaire CASA
Madame Monique ROBORY-DEVAYE	Vice-Présidente	Conseillère Communautaire CAPL
Monsieur Bernard ALFONSI	Vice-Président	Conseiller Communautaire CAPL
Monsieur Daniel LE BLAY	Vice-Président	Conseiller Communautaire CAPG
Madame Emmanuelle CENNAMO	Vice-Présidente	Conseillère Communautaire CAPL
Monsieur Jean LEONETTI		Président CASA
Madame Martine BONNEAU		Conseillère Communautaire CASA
Madame Claudine MAURY		Conseillère Communautaire CASA
Monsieur Michel VIANO		Conseiller Communautaire CASA
Madame Anne Marie BOUSQUET		Conseillère Communautaire CASA
Monsieur Richard RIBERO		Vice-Président CASA
Monsieur Laurent COLLIN		Conseiller Communautaire CASA
Monsieur Alain ARZIARI		Conseiller Communautaire CASA
Monsieur Alain GARRIS		Conseiller Communautaire CAPL
Monsieur Patrick LAFARGUE		Conseiller Communautaire CAPL
Monsieur Guy LOPINTO		Conseiller Communautaire CAPL
Monsieur Roland RAIBAUDI		Conseiller Communautaire CAPG
Madame Marie-Louise GOURDON		Vice-Présidente CAPG

À chaque exercice, le Conseil Syndical vote le budget et les tarifs appliqués aux Collectivités (cf. Annexe 3).

Le Syndicat compte 30 agents (emplois à temps complet) :



Personnel Siège social

2 agents
Direction

2 agents
Administration générale

3 agents
Commande publique

6 agents
Transport et traitement

2 agents
Prévention et valorisation



Personnel Déchèteries

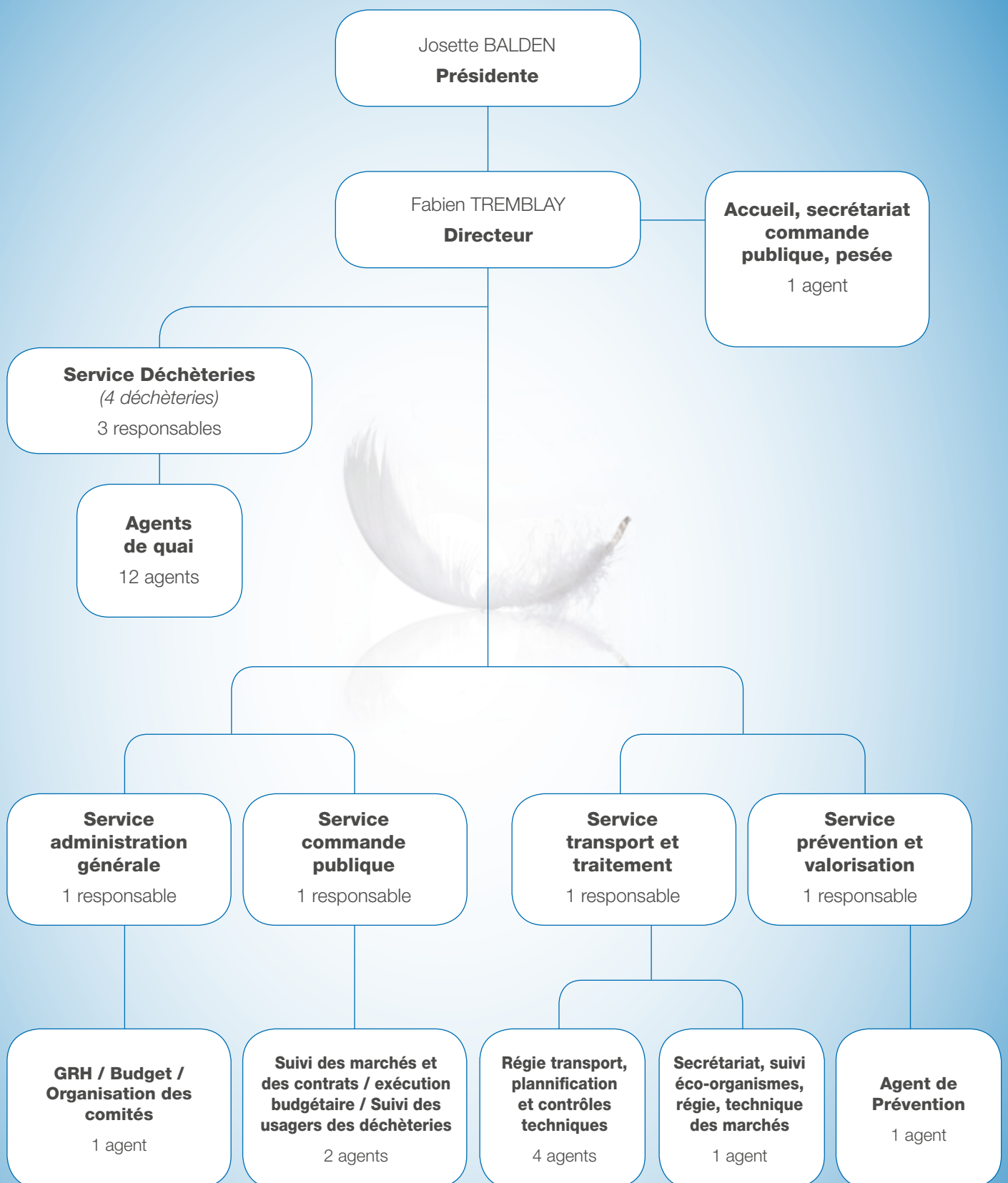
6 agents
Le Cannet

3 agents
Mouans-Sartoux

4 agents
Mougins

2 agents
Agents volants





2.3 Le territoire d'UNIVALOM



La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis :

Antibes
Bar-sur-Loup
Bézaudun-les-Alpes
Biot
Bouyon
Caussols
Châteauneuf
Cipières
La Colle-sur-Loup
Conségudes
Courmes
Coursegoules
Gréolières
Gourdon
Les Ferres
Opio
Roquefort-les-Pins
Roquestéron-Grasse
Le Rouret
Saint-Paul de Vence
Tourettes-sur-Loup
Valbonne
Vallauris
Villeneuve-Loubet

La Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins

au titre de :
Le Cannet
Mandelieu-La Napoule
Mougins
Théoule-sur-Mer

La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

au titre de :
Mouans-Sartoux

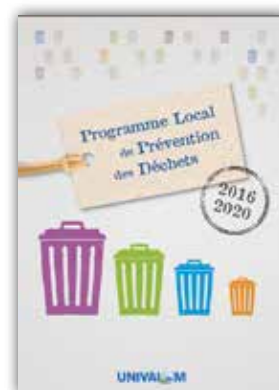
La Commission Syndicale de l'UVE d'Antibes

3

Bilan et actions
en 2015

Programme Local de Prévention des Déchets

2016
2020



Actions fortes 2015

- Nouvelle compétence gestion des déchèteries.
- Gestion des déchets générés par les intempéries d'octobre.
- Installation de 10 sites de compostage.
- Programme Local de Prévention des Déchets 2016-2020.
- Recrutement d'un nouveau responsable du compostage.
- Recrutement d'une apprentie sur deux années (Service Prévention et Valorisation).
- Extension du tri « tous plastiques » à l'ensemble du territoire d'UNIVALOM hors Mouans-Sartoux.
- Mise en place d'un atelier d'entretien des camions pérenne pour la régie (conteneur maritime).
- Sortie de l'option déchets verts du CPPP pour traitement via un marché.
- Fin de la convention avec Esatitude concernant les DEEE.





Actions de communication 2015

- Inauguration de la plateforme participative des Semboules.
- Rapport Annuel 2014.
- Guide déchèteries mode d'emploi.
- Mise en place d'une signalétique pour les entrées de site des déchèteries.
- Trophée de bronze Climat énergie du Conseil Départemental 06.
- Formation EcoDDS des agents de déchèteries.
- Formation gestion des conflits et entretiens professionnels pour les 3 responsables de déchèteries.
- Participation à la rencontre des éco-organismes sur Draguignan.



La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis :

Antibes
Bar-sur-Loup
Bézaudun-les-Alpes
Biot
Bouyon
Caussols
Châteauneuf
Cipières
La Colle-sur-Loup
Conségudes
Courmes
Coursegoules
Gréolières
Gourdon
Les Ferres
Opio
Roquefort-les-Pins
Roquestéron-Grasse
Le Rouret
Saint-Paul de Vence
Tourettes-sur-Loup
Valbonne
Vallauris
Villeneuve-Loubet

La Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins

au titre de :

Le Cannet
Mandelieu-La Napoule
Mougins
Théoule-sur-Mer

La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

au titre de :

Mouans-Sartoux

La Commission Syndicale de l'UVE d'Antibes

4

Prévention des déchets



UNIVALOM a signé en janvier 2013 avec le Conseil Départemental des Alpes Maritimes, un contrat d'objectif fixant des marges de progression / résultats à atteindre à l'échéance 2015.

Cette contractualisation est un des éléments moteur de l'initiation de la démarche de Prévention du Syndicat, le principal étant les lois Grenelles 2 et de Transition Energétique.

Année	Ordures Ménagères et Assimilées (kg / an / hab.)	Déchets Dangereux Diffus (kg / an / hab.)	Taux de recyclage matière et organique des DMA en %	Taux de recyclage matière des Ordures Ménagères et Assimilées en %
2007 (référence)	599	2	30	10
2009	543	1,7	35	11
2010	563	1,7	28	11
2011	560	1,7	33	13
2012	553	1,6	35	12
2013	541	2	36	13
2014	540	1,3	41	13,4
2015	535	1,3	39	12
Objectif 2015	557	3	45	21,8

Bilan du contrat d'objectif :

La production d'OMr par habitants et par an n'a cessé de diminuer depuis 2010 pour atteindre 535 kg/an/hab., nettement en dessous de l'objectif fixé.

Pour les Déchets Dangereux, le Syndicat a mené des actions de communication pour optimiser le captage de ces éléments et inciter les usagers à apporter ces déchets en déchèteries.

Le taux de valorisation organique et matière des DMA, quant à lui, avait une tendance à la hausse jusqu'à cette année. Les intempéries du 3 octobre

ont perturbé les filières de valorisation et la qualité des encombrants ce qui explique cette diminution en 2015.

Enfin, le Syndicat n'a pas atteint l'objectif de 21,8 % de valorisation des OMA. Un des facteurs expliquant cela, est la forte présence de verre dans les camions de collecte arrivant à l'UVE, (plus de 7 000 tonnes). Un effort important reste encore à faire pour augmenter ce taux de valorisation.

En 2015, 1 790,00 litres de compost ont été produits soit l'équivalent de 6,30 tonnes.

4.1 Programme de prévention

Après une phase d'études et de préparation du Programme Local de Prévention des Déchets pour les années 2016-2020, un rapport a été présenté en CCSPL en décembre et validé en Conseil Syndical lors de la séance du 22 décembre 2015.

Le programme est décliné en 5 thématiques principales et 14 actions :

- > **Thématique n°1 : le compostage,**
- > **Thématique n°2 : le broyage,**
- > **Thématique n°3 : le gaspillage alimentaire,**
- > **Thématique n°4 : le réemploi,**
- > **Thématique n°5 : le partage de ressources.**

Les principaux objectifs de réduction sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	Tonnages	2014 (référence)	2016	2017	2018	2019	2020
OMA	Objectif de réduction des tonnages d'OMA (cumulé)	Référence	- 2 %	- 4 %	- 5 %	- 6 %	- 7 %
	Performances visées (en kg / an / habitant)	540	529	518	513	508	502
DMA	Objectif de réduction des tonnages de DMA (cumulé)	Référence	- 2 %	- 4 %	- 6 %	- 8 %	- 10 %
	Performances visées (en kg / an / habitant)	903	885	867	848	830	812

Thématique 1 : le compostage

UNIVALOM assure la gestion du compostage collectif sur son territoire. C'est une action phare de la prévention des déchets qui favorise un esprit coopératif et convivial, tout en réduisant jusqu'à 30% les Ordures Ménagères et Assimilées.

Compostage collectif :

En quartier ou pied d'immeuble

Depuis 2011, le Syndicat a installé 12 sites de compostage collectif, invitant les personnes à venir déposer leurs biodéchets dans les composteurs mis en place près de leur habitation. L'objectif fixé consiste à installer 5 sites supplémentaires chaque année.

Dans les écoles

Depuis 2011, 9 sites de compostage collectif en école ont vu le jour, permettant de sensibiliser de nombreux enfants à la réduction des déchets. UNIVALOM projette d'équiper en composteurs, 10 écoles supplémentaires par an.

Compostage individuel

Les agents qui distribuent les composteurs au sein des Communes seront amenés à suivre une formation sur le compostage afin qu'ils puissent répondre aux questions des usagers.

Compostage en camping

Le Syndicat prévoit d'étendre le compostage dans un camping test en 2016, puis de déployer l'action en équipant 10 campings d'ici à 5 ans.

Thématique 2 : le broyage

Service de broyage itinérant aux particuliers

UNIVALOM souhaite proposer un service de broyage de végétaux itinérant chez l'habitant.

Un test sera effectué en 2016 sur 2 Communes pilotes afin d'évaluer la faisabilité du déploiement de l'action sur le territoire.

Thématique 3 : le gaspillage alimentaire

Les restaurations collectives

L'action consiste à accompagner les écoles des Communes volontaires, à lancer des opérations de sensibilisation au gaspillage alimentaire et à améliorer les modalités du service en vue de la réduction du gaspillage alimentaire.

La récupération des denrées sur les marchés

UNIVALOM, en partenariat avec la CCI, prévoit de développer la récupération des invendus sur les marchés.

Thématique 4 : le réemploi

Projet de recyclerie mobile

Un projet test de recyclerie mobile sera mis en place en 2016 en organisant le passage périodique d'un camion dans lequel les personnes déposeront leurs biens pour une mise à disposition gratuite.

Développer la récupération sur les brocantes, trocs, gratiférias

Les services techniques des Communes ont constaté qu'en fin de brocante, les quantités d'objets abandonnés et donc collectés pour élimination sont assez élevées. Pour éviter ces abandons, UNIVALOM rédigera un paragraphe à insérer dans les cahiers des charges des Communes pour informer les exposants dès leur inscription qu'il est interdit d'abandonner leurs biens et qu'ils sont invités à se diriger vers les associations de récupération et de réemploi (liste fournie).

Développer le don de meubles et petits équipements des palaces

L'action consiste à donner à des associations locales, les meubles et petits équipements des palaces qui sont changés tous les 5 ans alors qu'ils sont encore en très bon état.

4.2 Compostage collectif

4.2.1 Principe et fonctionnement

À ce jour, 21 sites de compostage collectif sont en fonctionnement sur le territoire d'UNIVALOM.

Pour plus de détails et localisation, se référer à l'annexe 12.

Le Syndicat cherche à développer un véritable service public de compostage collectif à destination des habitants, administrations et entreprises.

Pour cela, UNIVALOM met à disposition le matériel nécessaire (composteurs principalement) et assure un suivi spécifique grâce à un maître composteur.

Le compostage est garanti « zéro nuisance » sous réserve d'un certain nombre de prescriptions :

- apporter les bons déchets,
- recouvrir de broyat à chaque apport,
- mettre dans le bon bac.

Pour transmettre ces quelques principes de base, le Syndicat organise, lors de chaque ouverture, des sessions de formation à destination des futurs contributeurs et un affichage sur site est réalisé.

Pour les anciens sites, des « Apéros compost » sont menés, l'occasion de refaire passer le message des bonnes consignes d'utilisations.







4.2.2 Plateforme participative des Semboules

UNIVALOM a inauguré le 30 avril 2015, la première Plateforme « Participative » au quartier des Semboules sur la Commune d'Antibes Juan-les-Pins.

Ce site est une véritable vitrine pour le Syndicat. Des sessions de formation et de sensibilisation autour des thèmes du compostage, jardinage seront menées sur ce site à vocation pédagogique. Ces rencontres et animations ont pour objectifs de créer un véritable réseau d'habitants bénévoles et de promouvoir la bonne pratique du compostage collectif et individuel.

UNIVALOM mettra à disposition des usagers un Maître Composteur qui sera à leur écoute. Des permanences sur site sont réalisées tous les samedis de 8h à 15h.

La zone compostage est composée de trois constructions en bois :

- un lieu d'accueil et de formation,
- un local dédié au composteur électromécanique,
- et un local pour la maturation et le stockage du compost ainsi obtenu.

Les biodéchets peuvent être déposés sur le site 24h sur 24h et 7j sur 7.

Un Point d'Apport Volontaire du verre et des emballages est également présent.

Une fois pleins, les bacs de biodéchets sont compostés sur le site.

Le processus est accéléré grâce à un composteur électromécanique d'une capacité de 37 kg / jour (soit environ 200 repas), un pré-compost est ainsi obtenu au bout de 6 semaines. Ce pré-compost doit encore subir une phase de maturation avant de pouvoir être utilisé comme amendement organique.

UNIVALOM distribue le compost obtenu aux participants et habitants du quartier au cours d'« Apéro compost », moments d'échange et de convivialité.



La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis :

Antibes
Bar-sur-Loup
Bézaudun-les-Alpes
Biot
Bouyon
Caussols
Châteauneuf
Cipières
La Colle-sur-Loup
Conségudes
Courmes
Coursegoules
Gréolières
Gourdon
Les Ferres
Opio
Roquefort-les-Pins
Roquestéron-Grasse
Le Rouret
Saint-Paul de Vence
Tourettes-sur-Loup
Valbonne
Vallauris
Villeneuve-Loubet

La Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins

au titre de :

Le Cannet
Mandelieu-La Napoule
Mougins
Théoule-sur-Mer

La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

au titre de :

Mouans-Sartoux

La Commission Syndicale de l'UVE d'Antibes

5

Traitement des déchets ménagers et assimilés



5.1 Ordures Ménagères et Assimilées

Les OMA collectées sur le territoire d'UNIVALOM sont traitées via les filières présentées dans les tableaux ci-dessous :

Matériau	Prestataires	Type de contrat
Ordures Ménagères résiduelles	VALOMED	CPPP
Emballages seuls ou emballages en mélange	Centre de Tri IHOL	
Verre	SEA	Marché public
Papier	VEOLIA PROPRETE	
Carton		

Matériau	Unité de traitement ou filière de prise en charge	Capacité de l'unité	Tonnes UNIVALOM en 2015	Mode de traitement
Ordures Ménagères résiduelles	UVE UNIVALOM, Antibes (06)	160 000 T	122 592 T	Incineration avec valorisation énergétique
	ISDND VALSUD, Septèmes-les-Vallons (13)	250 000 T	3 000 T	Enfouissement
Emballages seuls ou emballages en mélange	Centre de Tri IHOL, Cannes (06)	28 000 T	11 410 T	Tri et Recyclage
Verre	Quais de transfert de SEA, Mandelieu-La Napoule et Nice (06)	1 000 T 15 000 T	7 740 T	Recyclage
Papier	Centre de tri VEOLIA PROPRETE, Carros (06)	40 000 T	1 171 T	Tri et Recyclage
Carton	CTVA SITA, Nice (06) SAICA, Espagne	65 000 T 560 000 T	652 T	Tri et Recyclage

5.1.1 Ordures Ménagères résiduelles

Les Ordures Ménagères résiduelles du Syndicat sont traitées par l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) d'Antibes, gérée par la société VALOMED via un Contrat de Partenariat Public Privé.

En 2015, l'UVE a incinéré 156 192 tonnes d'OMr dont 122 592 tonnes pour le compte d'UNIVALOM. Cette valorisation a permis la production de

73 224 MWh soit l'équivalent de la consommation énergétique de 12 000 foyers (la consommation moyenne en 2015 pour un foyer français est de 4 673 kWh, source RTE).

Cette production est utilisée pour le fonctionnement propre de l'installation et les bureaux d'UNIVALOM, le surplus est revendu à EDF.

(en MWh électrique)	2014	2015	Evolution 2014 - 2015
Auto consommation	11 943	13 727	15 %
Production vendue à EDF	54 274	59 497	10 %
PRODUCTION TOTALE	66 217	73 224	11 %

En tonnes	2014	2015	Evolution 2014 - 2015
OMr UNIVALOM * (incinération)	123 270 T	122 592 T	- 1 %
OMr UNIVALOM (détournement)	3 000 T	3 000 T	0 %
SMED	14 231 T	20 571 T	45 %
Apports extérieurs	12 874 T	12 999 T	1 %
TOTAL	153 325 T	159 162 T	4 %

* dont les OMr de Mouans-Sartoux à compter de 2014

5.1.1.1 UVE

Le Contrat de Partenariat Public, Privé signé le 30 août 2006 avec la Société VALOMED, a eu pour objet la modernisation de l'usine d'incinération d'Antibes en la transformant en Unité de Valorisation Énergétique avec production d'électricité au bénéfice d'UNIVALOM.

Le traitement des déchets est garanti à un prix situé entre 67,77 et 77,40 euros la tonne HT (prix 2006), sur 20 ans. En option, le traitement des déchets verts, des emballages ménagers recyclables, au bon vouloir d'UNIVALOM, est prévu au contrat à un prix garanti sur 20 ans. Le montant des travaux s'est élevé à 53,7 millions d'euros et la mise aux normes de l'UVE a été optimale puisque des normes plus exigeantes que la réglementation actuelle ont été imposées à l'exploitant, notamment en termes de rejet des fumées.

5.1.1.2 Transfert

Le territoire d'UNIVALOM est étendu. Afin de réduire les frais de transport des OMr ainsi que les impacts sur l'environnement, des quais de transfert sont utilisés par les services de collecte. Les OMr sont regroupées dans des semi-remorques puis acheminées vers l'UVE.

Quai de transfert du SMED (situé sur la Commune de Cannes) : il permet de réceptionner les OMr des Communes de Théoule-sur-Mer et de Mandelieu-La Napoule. En 2015, 11 801,55 tonnes d'OMr ont transité par ce quai.

Quai de transfert d'UNIVALOM (situé dans la

déchèterie de Le Cannet) : il permet de réceptionner les OMr de la Commune de Le Cannet. En 2015, 15 960,6 tonnes d'OMr ont transité par ce quai.

5.1.2 Le verre

Les déchets en verre provenant des ménages se composent de bouteilles, de pots, de flacons, de vitrages, etc.

La quasi-totalité de ce gisement est constituée d'emballages appelés « verres creux ».



Le principal mode de collecte du verre, sur le territoire d'UNIVALOM, est en Point d'Apport Volontaire. Certaines Collectivités ont néanmoins fait le choix d'une collecte en porte-à-porte afin d'augmenter le taux de captage de ce flux.

En 2015, 7 740 tonnes d'emballages en verre ont été captées et valorisées. Ce verre, par la suite, est recyclé en totalité dans la filière verre.

Dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue, le Syndicat a souhaité réaliser une caractérisation des mâchefers de l'UVE afin de mesurer la quantité de verre qui le compose.

Les résultats montrent un pourcentage de 21,1 % de verre dans les mâchefers soit environ 7 170 tonnes. Cette étude montre la nécessité d'une optimisation de la collecte afin d'améliorer le ramassage du verre pour valorisation de cette catégorie de déchets qui ne doit pas se retrouver dans les poubelles grises.

5.1.3 Déchets d'emballages / Eco-Emballages

Sur le territoire d'UNIVALOM, les emballages sont collectés via deux scénarii :

- collecte dite en mélange « multi matériaux » avec les papiers sur la CASA, Mandelieu-La Napoule, Théoule-sur-Mer et Le Cannet depuis le 1^{er} mai 2015,
- collecte dite seule « mono matériau » des emballages pour les Communes de Mouans-Sartoux et Mougins.

Le Syndicat est titulaire du contrat barème E avec la société Eco-Emballages pour le compte de la CASA, la CAPL au titre de Le Cannet, Mandelieu-La Napoule, Mougins et Théoule-sur-Mer excepté Mouans-Sartoux dont la gestion est réalisée par la CAPG. Ce contrat prend fin au 31 décembre 2016. Un nouvel agrément est en cours de discussion au Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer. UNIVALOM poursuit sa démarche de tri de tous les emballages en plastiques avec une extension de ces consignes, à la totalité des Communes dont le Syndicat est signataire du contrat barème E au 2 février 2015.

En 2015, 11 410 tonnes d'emballages en plastique ont été collectées, triées et recyclées.

5.1.4 Tous papiers / Ecofolio

Les déchets de papier provenant des ménages se

composent de tous types de papiers : journaux, magazines, feuilles, enveloppes, cahiers, annuaires, livres...

La collecte des papiers sur le territoire d'UNIVALOM se fait d'une part, soit en porte-à-porte ou grâce aux Points d'Apport Volontaire et, d'autre part, en mélange ou non avec les EMR.

Ils sont triés, pour ceux en mélange, au centre de tri du SMED situé sur la Commune de Cannes et sur le centre de tri EMCO de Véolia, situé à Le Broc, pour la collecte sélective du papier.

En 2015, 6 659.67 tonnes de papiers ont été captées et valorisées (5 468,57 tonnes de 1.02 et 1 191,10 tonnes de 1.11). Ces papiers, sont recyclés en totalité dans la filière papetière.

UNIVALOM a signé en 2013 une convention avec l'éco-organisme Ecofolio afin de participer à la structuration des filières de recyclage et donc à l'économie circulaire du papier et de bénéficier de soutiens financiers pour le traitement des papiers.

5.2 Déchets hors Ordures Ménagères et Assimilées

Les déchets hors OMA sont collectés essentiellement dans les déchèteries du territoire d'UNIVALOM. En tout, ce sont 104 990 tonnes de déchets traitées pour l'année 2015 via les filières de traitement présentées ci-après :

Matériau	Prestataires	Type de contrat
Gravats propres	SITA SUD, Nice (06)	Marché public
Gravats sales	SEA, Nice (06)	
Bois	VALECOBOIS, Aix en Provence (13)	
Ferrailles	RUVALOR, Mougins (06)	Contrat
Encombrants	VALAZUR, Nice (06)	CPPP
Encombrants non valorisables	VALSUD, Septèmes-les-Vallons (13)	
Déchets verts	VEOLIA PROPRETE, Nice (06)	
	SITA SUD, Nice (06)	Marché public
	VEOLIA PROPRETE, Nice (06)	
Huiles alimentaires	ECOVALIM, Vourles (69)	Contrat
DMS	OREDUI, Grasse (06)	Marché public
Bouteilles de Gaz	PROPOLYS, Draguignan (83)	
Extincteurs	RUSSO, Nice (06)	

Matériau	Unité de traitement ou filière de prise en charge	Capacité annuelle de l'unité	Tonnes UNIVALOM en 2015	Mode de traitement
Gravats propres	ISDI SITA SUD, La Gaude (06)	120 000 T	10 385,82 T	Stockage et Remblai
Gravats sales	Centre de tri de Véolia, Nice (06)	30 000 T	10 233,21 T	Tri, Recyclage et revente en granulats
Bois	Usine du GROUPE MAURO SAVIOLA, Mortara (Italie)	500 000 T	7 352,09 T	Tri et Recyclage
Ferrailles	RUVALOR, Mougins (06)	300 m ³ (stockage instantané)	1 332,08 T	Recyclage
Encombrants	CTHP VALAZUR, Nice (06)	120 000 T	25 167,74 T	Tri et Recyclage
	ISDND VALSUD, Septèmes-les-Vallons (13)	250 000 T	dont 6 568,07 T enfouies (Septèmes)	Enfouissement
	ISDND du Vallon du Fou, Martigues (13)	70 000 T	et 7 229 T enfouies (Martigues)	
Déchets verts	Centres de compostage de VEOLIA PROPRETE, Carros (06) et Fréjus (83). Centres de compostage de SITA SUD, Entrevaux (04)	9 000 T	39 120,7 T	Compostage
		30 000 T		
		10 000 T		
Huiles alimentaires	ECOVALIM, Vourles (69)	NC	61,42 T	Valorisation
DMS Hors EcoDDS	OREDUI, Grasse (06)	31 000 T	79,99 T	Tri, conditionnement, traitement, recyclage
Bouteilles de gaz	PURFER, Carros (06)	180 000 T	3 856 unités	Tri et recyclage
Extincteurs	PURFER, Carros (06)	180 000 T	1 765 unités	Tri et recyclage

Filières de traitement des DMA 104 990 tonnes

Déchets Verts 39 121 t	- dont 25 742 t valorisées en compost - dont 11 678 t valorisées en paillage et amendement - dont 1 193 t valorisées en combustible - dont 508 t enfouies en ISDND
Encombrants 33 617 t	- dont 10 709 t valorisées matière - dont 7 890 t co-incinérées en cimenterie - dont 15 018 t enfouies en ISDND
Gravats 20 619 t	- 20 619 t valorisées matière
Bois 7 352 t	- dont 6 985 t recyclées en panneaux de particules - dont 110 t valorisation énergétique - dont 257 t enfouies en ISDND
Ferrailles 1 332 t	- 1 332 t recyclées en fonderies
Mobilier 1 004 t	- dont 522 t recyclées - dont 321 t valorisées énergétiquement - dont 161 t enfouies en ISDND
DEEE 937 t	- dont 763 t valorisées matières - dont 73 t valorisées énergétiquement - dont 101 t éliminées en installation spécialisée
Cartons 652 t	- 652 t recyclées
DMS 216 t	- dont 204 t valorisées énergétiquement - dont 11 t valorisées matière - dont 1 t traitées par physico-chimie
Huiles végétales 61 t	- 61 t valorisées en biocarburant
Pneus 64 t	- 64 t valorisées
Huiles Vidanges 10 t	- 10 t co-incinérées
Piles 5 t	- 5 t recyclées
Bouteilles de gaz 3 856 unités	- 3 856 bouteilles recyclées
Extincteurs 1 765 unités	- 1 765 extincteurs recyclés

5.2.1 Filières éco-organismes



5.2.1.1 Eco-systèmes

Cet éco-organisme est chargé de la filière des petits et gros électroménagers via une convention signée depuis 2007.

De plus, une convention avait été passée avec Esatitude en 2013, mais elle a dû prendre fin mi 2015, car l'association n'est plus en mesure d'assurer cette prestation. Au cours du 1^{er} semestre 2015 elle a permis d'évacuer 115 tonnes de DEEE des déchèteries d'Antibes et Vallauris.

En 2015, UNIVALOM a reçu 67 117 € de soutiens financiers d'Eco-Systèmes. Le coût théorique évité par la mise en place opérationnelle des enlèvements par Eco-Systèmes est de 221 841 €. Cette année, ce sont 935 tonnes d'électroménagers qui ont été collectées sur le territoire d'UNIVALOM pour être dépolluées et recyclées.



5.2.1.2 Récyllum

Récyllum est l'éco-organisme en charge de la collecte et du recyclage des lampes usagées.

UNIVALOM a signé une convention en 2007 avec Récyllum et cette année ce sont 2,4 tonnes de lampes qui ont été récupérées en déchèterie puis traitées dans les filières de valorisation.

éco-mobilier 5.2.1.3 Eco-Mobilier

En 2014, UNIVALOM a signé une convention avec l'éco-organisme Eco-Mobilier qui organise la filière de collecte et de valorisation du mobilier usagé par la réutilisation, le recyclage ou encore la valorisation énergétique.

Les déchèteries du territoire d'UNIVALOM équipées de benne à mobilier pour l'année 2015 sont Antibes et Tourrettes-sur-Loup. La déchèterie de Tourrettes-sur-Loup ayant fermé au 31 décembre 2015, la benne a été transférée sur la déchèterie d'Antibes. Le déploiement de ces bennes à mobilier se poursuivra en 2016 avec notamment la déchèterie de Vallauris.

En 2015, 1 004 tonnes de mobiliers ont été captées et traitées grâce à la filière Eco-Mobilier.

Les soutiens financiers d'Eco-mobilier pour cette année s'élèvent à 159 734 €.



5.2.1.4 EcoDDS

Cet éco-organisme est destiné à la prise en charge des produits dangereux des ménages pour lesquels UNIVALOM a signé une convention en 2014.

Les agents des déchèteries du territoire ont bénéficié d'une formation au tri des produits.

EcoDDS a réalisé un audit sur la déchèterie de Mouans-Sartoux en juillet 2015.

Le tri des déchets dangereux effectué par les agents des déchèteries a permis de faire entrer 136 tonnes de déchets dans la filière EcoDDS.

En 2015 les soutiens versés par EcoDDS s'élèvent à 10 312 €.



5.2.1.5 Corépîle

Corépîle est l'éco-organisme en charge de la collecte et du traitement des piles depuis 2005.

Cette année des abris-fûts et coiffe-fûts ont été mis en place afin de rendre visible les points de collecte sur les déchèteries du territoire d'UNIVALOM.

En 2015, 5 tonnes de piles ont été collectées sur les déchèteries d'UNIVALOM et ont été recyclées par COREPILE.



5.2.1.6 Aliapur

UNIVALOM fait évacuer les pneus de son territoire par l'éco-organisme ALIAPUR depuis 2014.

Cette filière se charge du devenir des pneus usagés, c'est-à-dire qu'elle assure la collecte dans les déchèteries, le regroupement, le tri, et la valorisation matière ou énergétique. Elle est issue de la Responsabilité Elargie des Producteurs de pneus.

En 2015, 64 tonnes de pneus ont été évacuées des déchèteries du territoire et ont été valorisées dans des filières spécifiques.



5.2.2 Filières hors éco-organismes

En dehors des filières gérées par les éco-organismes, les déchets collectés dans les déchèteries du territoire UNIVALOM ou via les collectes en porte-à-porte des Collectivités sont évacués et traités par le biais de marchés publics. Il s'agit des déchets verts, des encombrants, des gravats, du bois, de la ferraille, des cartons, des déchets dangereux, des huiles alimentaires et de vidanges, des extincteurs et des bouteilles de gaz.

En 2015, quelques faits marquants sont à noter concernant les :

• Déchets verts

Les quantités de ces déchets, représentant le plus gros tonnage traité hors OMr par UNIVALOM, restent stables en 2015. Il est à noter la sortie de l'option du CPPP suite à une mise en concurrence réalisée par le Syndicat qui a démontré l'opportunité en termes de coût de lancer des appels d'offres. Les déchets verts sont désormais transportés et traités dans le cadre de marchés publics.

• Encombrants

Les inondations du 3 octobre 2015 ont généré de très nombreux déchets, essentiellement des encombrants. Ce sont en tout 7 229 tonnes d'encombrants qui ont été prises en charge par UNIVALOM sur l'ensemble des Communes touchées sur son territoire. La majeure partie de

ces tonnages (5 265 tonnes) a été directement transportée vers l'ISDND du Vallon du Fou (exploitée par la Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues). En effet, la quantité et l'état de ces encombrants (boues...) n'ont pas permis de les faire passer par la filière de traitement habituelle.

• Cartons

Les 652 tonnes de carton annoncées pour l'année 2015 ne tiennent pas compte des 3 derniers mois de l'année. En effet, ces tonnages et les coûts afférents ont été communiqués par le prestataire de traitement trop tard pour être pris en compte dans le compte administratif de l'année. Cela explique la baisse du gisement depuis 2014.



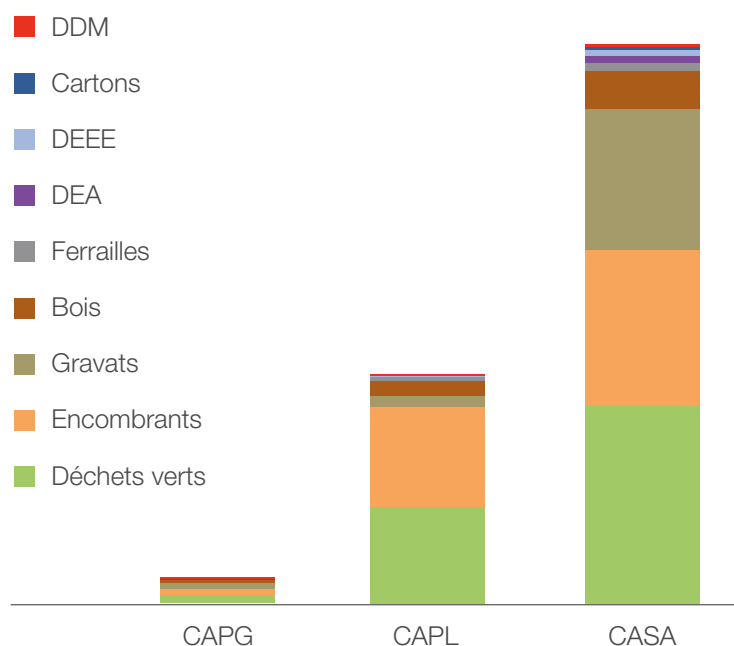
• Ferrailles

Le gisement de ferraille est en baisse cette année. Cette inflexion a plusieurs raisons : prise en charge de la ferraille présente dans le mobilier par la filière Eco-mobilier et vols dans les déchèteries.



Répartition des déchets par Communautés d'Agglomération

(cf : Annexe 12)



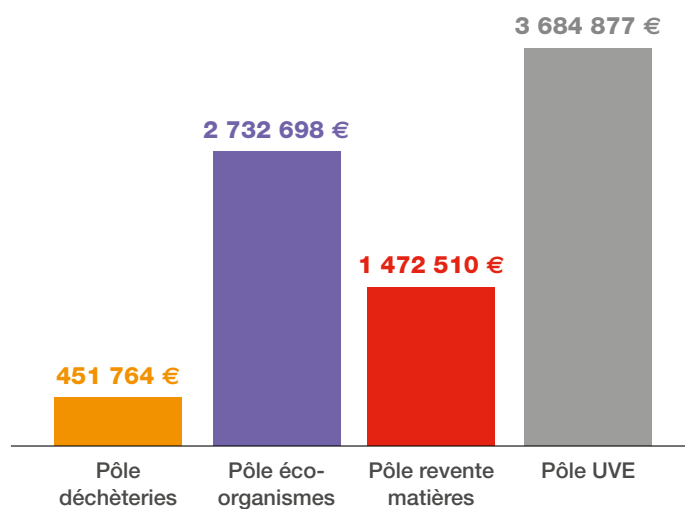
5.3 Recettes



Les recettes 2015 du Syndicat représentent 8 314 849 € et sont réparties en 4 pôles :

- déchèteries,
- éco-organismes,
- UVE,
- et reventes matières.

Le détail se trouve en annexe 4.



5.4 Régie de Transport

La régie de transport a été créée en 2005. Elle est constituée de 4 chauffeurs poids lourd dont un contremaître. Elle est chargée de réaliser les évacuations de bennes à déchets à partir des déchèteries jusqu'aux exutoires de traitement ou jusqu'aux quais de transfert.

En 2015, la régie a effectué des rotations du lundi au samedi, l'amplitude horaire d'intervention de la régie est large allant de 5h à 15h. Les agents interviennent suite aux commandes émanant par courriel des déchèteries, les plannings quotidiens sont établis par le contremaître.

Equipements de la régie

L'équipe de la régie dispose d'un vestiaire intégré aux bureaux du siège d'UNIVALOM. Le parking où sont stationnés les poids lourds se situe sur le même site.

Le parc roulant est constitué de 5 camions de 26 tonnes équipés de bras Ampliroll et d'une remorque permettant de réaliser des évacuations en camion attelé.

La régie est dotée d'un atelier qui lui permet de stocker le matériel et les fournitures nécessaires à l'entretien quotidien du parc de camion. L'atelier est situé sur le parking des camions, les chauffeurs peuvent ainsi entretenir leurs camions facilement et réaliser des économies sur la maintenance.

En 2015 cet atelier a été remis à neuf grâce à l'acquisition d'un conteneur maritime posé sur un socle béton.

Une benne à capot complète le stockage de l'atelier en accueillant les pneus rechapés en attente ou les pneus d'hiver.



La régie dispose également d'un parc de 60 bennes. Sur l'année 2015 il y a eu 3 bennes réformées et 4 bennes neuves acquises (2 bennes de 13 m³ et 2 bennes de 30 m³).



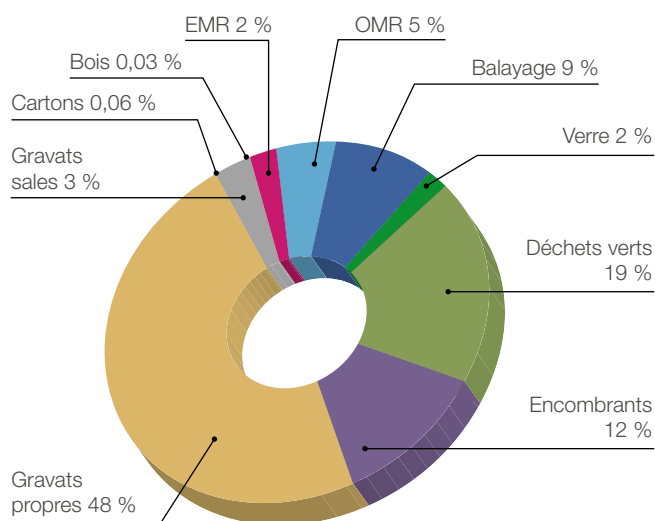
La régie effectue les évacuations des déchèteries les plus éloignées des sites de traitement ou de transfert. Il s'agit des déchèteries de Cipières et de Tourrettes-sur-Loup (qui a fermé définitivement le 31 décembre 2015). Ils réalisent également des évacuations à partir de la déchèterie de Mouans-Sartoux, de Mandelieu, de Mougins, de la Colle-sur-Loup, de Vallauris et d'Antibes ainsi qu'à partir de certains Centres Techniques Municipaux ou Communautaires. Les Ordures Ménagères résiduelles du haut pays de la CASA sont également évacuées via le quai de Malamaire vers l'Unité de Valorisation Énergétique. L'évacuation des gravats propres de la déchèterie d'Antibes, qui dispose de plusieurs jours de stockage, permet de moduler l'activité de la régie.

Si les prestations de la régie étaient réalisées sur les marchés de transport en vigueur à UNIVALOM, on peut estimer qu'elles coûteraient 313 000 € HT (Cf. Annexe 13).

Activités de la régie

En 2015 la régie a effectué 2 039 évacuations dont 90 rotations dues aux inondations du 3 octobre 2015 (voir encart p.44).

Elle a évacué 14 360 tonnes de déchets issus du territoire d'UNIVALOM et a parcouru 122 862 km.



En 2015, l'équipe de chauffeurs de la régie a accueilli un stagiaire de l'Ecole de Conduite Française pendant 3 semaines au mois d'avril.



Inondations du 3 octobre 2015

Des évacuations exceptionnelles ont été effectuées par la régie de transport d'UNIVALOM suite aux graves inondations du début du mois d'octobre.

Ces 90 évacuations se sont faites essentiellement à partir des sites de stockages provisoires ouverts par les Communes et les Communautés d'Agglomération vers le quai de transfert de Véolia à Villeneuve-Loubet et pour 23 d'entre elles en camion attelé vers l'ISDND du Vallon du Fou à Martigues (géré par la Communauté d'Agglomération du Pays des Martigues).

L'activité de la régie a été fortement impactée par ces intempéries.

Les chauffeurs se sont rendus très disponibles pour assurer au mieux des évacuations en urgence et dans des conditions inhabituelles.

De plus, un des poids lourds a été gravement endommagé par les inondations alors qu'il était en maintenance dans des ateliers situés à Villeneuve-Loubet.



La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis :

Antibes
Bar-sur-Loup
Bézaudun-les-Alpes
Biot
Bouyon
Caussols
Châteauneuf
Cipières
La Colle-sur-Loup
Conségudes
Courmes
Coursegoules
Gréolières
Gourdon
Les Ferres
Opio
Roquefort-les-Pins
Roquestéron-Grasse
Le Rouret
Saint-Paul de Vence
Tourrettes-sur-Loup
Valbonne
Vallauris
Villeneuve-Loubet

La Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins

au titre de :

Le Cannet
Mandelieu-La Napoule
Mougins
Théoule-sur-Mer

La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

au titre de :

Mouans-Sartoux

La Commission Syndicale de l'UVE d'Antibes

6

Réception des déchets ménagers et assimilés en déchèteries



6.1 Réseau des déchèteries

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les déchèteries de Le Cannet, Mandelieu-La Napoule, Mouans-Sartoux et Mougins ne sont plus administrées par les Communes.

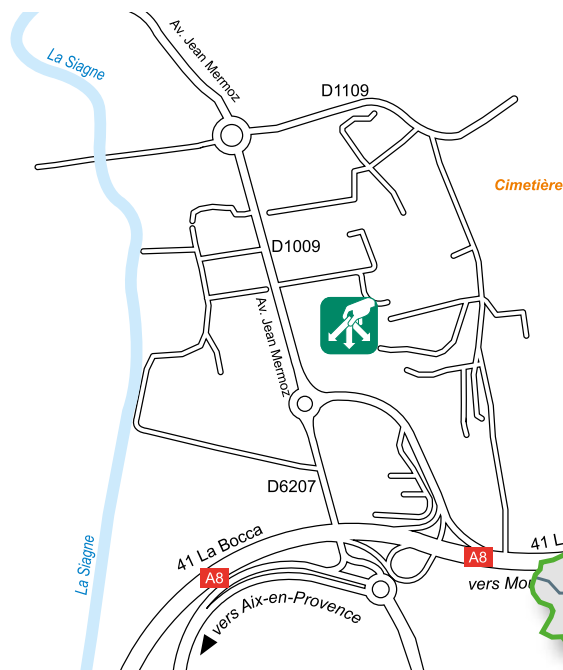
En effet la compétence a été transférée aux Communautés d'Agglomération des Pays de Lérins (CAPL) et du Pays de Grasse (CAPG) qui l'ont elles-mêmes déléguée au Syndicat mixte pour la valorisation des déchets ménagers UNIVALOM.

Les déchèteries ont pour rôle :

- d'optimiser la valorisation des déchets ;
- d'économiser les matières premières en recyclant au maximum les déchets apportés : papiers, cartons, ferrailles, huiles usagées, verres, déchets verts, encombrants, déchets de bois, etc ;
- de permettre aux habitants, aux artisans et commerçants d'évacuer dans de bonnes conditions les déchets non collectés en porte-à-porte par le service d'enlèvement des déchets ménagers ;
- de traiter les déchets non valorisables dans des centres agréés ;
- de limiter les dépôts sauvages et les pollutions.

La collecte des ordures ménagères et des sacs jaunes de tri sélectif ainsi que l'enlèvement des encombrants sur rendez-vous restent une attribution des Communes.

DÉCHÈTERIE DE MANDELIEU-LA NAPOULE

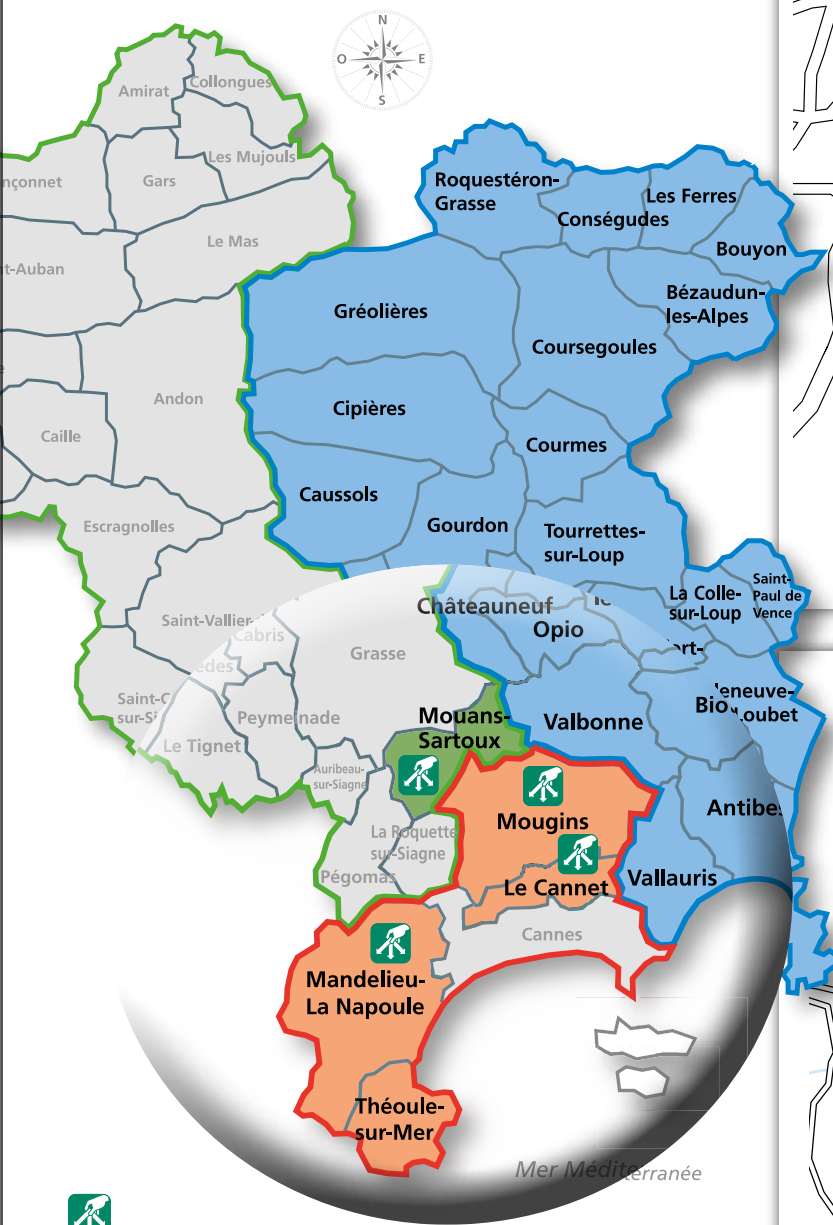


Avenue Jean Mermoz
06210 Mandelieu-La Napoule
Tél : 04 93 93 77 48

DÉCHÈTERIE DE MOUGINS



“ La Lovière ”
543 chemin Coudouron
06250 Mougins
Tél : 04 93 48 15 64



Déchèteries d'UNIVALOM :

Le Cannet, Mougins,
Mandelieu-La Napoule
(territoire CAPL) et
Mouans-Sartoux (territoire CAPG)

DÉCHÈTERIE DE LE CANNET



39, impasse de l'Aubarède
06110 Le Cannet
Tél : 04 92 18 99 48

DÉCHÈTERIE DE MOUANS-SARTOUX



" Les Défends "
2 000, route de Pégomas
06370 Mouans-Sartoux
Tél : 04 92 28 55 80

6.2 Gestion des installations (compétence optionnelle)

Dès la première année de prise en main des déchèteries, le Syndicat a mis en place de nouvelles mesures d'accueil des usagers harmonisées sur les 4 déchèteries (badges et bornes). UNIVALOM a également réalisé des travaux de première urgence pour la sécurité des usagers et du personnel.

Les indicateurs présentés ci-après ne reflètent pas totalement l'année 2015. En effet, la mise en place du matériel n'a pu être faite au 1^{er} janvier 2015, des reliquats de facturation 2014 ont été transférés à UNIVALOM et une gratuité de l'accès aux déchèteries de la CAPL du 8 au 18 octobre a été effectuée suite aux intempéries du 3 octobre 2015.

6.2.1 Déchèterie de Le Cannet

Travaux réalisés

Réfection des enrobés en bas de quai, mise en place de glissières sécurité sur le pont bascule poids lourds, mise en place d'un garde-corps le long du pont bascule des usagers, réalisation de travaux d'électricité, rénovation des sanitaires et du carrelage dans les locaux des agents. Installation d'un panneau d'accueil.

La déchèterie a subi les intempéries du samedi 3 octobre 2015, le bas de quai a été inondé avec jusqu'à 180 cm d'eau et de boues.

Grâce au travail des agents de la déchèterie, le site a pu être ouvert au public dès le mercredi 7 octobre.

Plusieurs tonnes de boues ont été évacuées du bas de quai. Le pont bascule poids lourds, deux groupes hydrauliques (appartenant à Véolia) et l'engin compacteur ont été gravement endommagés. Il a fallu plusieurs jours, voire plusieurs semaines, pour tout remettre en fonctionnement.

Voici les principaux indicateurs de l'activité de l'installation

Nombre de badges :

		
2 653	604	1

REDEVABLES	Montant H.T.
COPROPRIETE	56,00 €
PARTICULIER	7 469,68 €
EXTERIEUR	15 961,20 €
PROFESSIONNEL	135 247,50 €
TOTAL	158 734,38 €

En 2015, 1 263 titres de recettes ont été émis pour un montant de 158 734,38 € HT avec une fréquentation de 17 178 passages.



6.2.2 Déchèterie de Mandelieu-La Napoule

La déchèterie de Mandelieu-La Napoule est exploitée par la société Véolia qui a installé début 2015 une borne à l'entrée du site afin d'enregistrer et peser les dépôts. Il n'y a pas eu de travaux réalisés par UNIVALOM à part la mise en place d'un panneau d'accueil.

Voici les principaux indicateurs de l'activité de l'installation

Nombre de badges :

		
2 205	115	49

REDEVABLES	Montant H.T.
COPROPRIETE	1 899,70 € €
PARTICULIER	4 029,75 € €
EXTERIEUR	156,00 € €
PROFESSIONNEL	11 172,88 € €
TOTAL	17 258,33 € €

En 2015, 170 titres de recette ont été émis pour un montant de 17 258,33 € HT avec une fréquentation de 5 466 passages.



Les horaires d'ouverture
 La déchèterie vous accueille :
du lundi au vendredi :
8h30 - 12h et 14h - 17h
le samedi : 8h30 - 13h30

6.2.3 Déchèterie de Mouans-Sartoux

La déchèterie de Mouans-Sartoux ne nécessitait pas de travaux de mise en sécurité d'urgence, seul un panneau d'accueil a été placé à l'entrée.



Voici les principaux indicateurs de l'activité de l'installation

Nombre de badges :

Three bar charts showing the number of establishments by category and type of ownership. Each chart has a vertical axis for the number of establishments (0 to 2500) and a horizontal axis for the number of establishments (0 to 2500). The categories are 'DÉCHÈTERIES UNIVALEM' and 'DÉCHÈTERIES UNIVALEM'. The ownership types are 'PARTICULIERS', 'PROFESSIONNELS', and 'COPROPRIÉTÉ'.

Catégorie	Type de déchet	Nombre d'établissements
DÉCHÈTERIES UNIVALEM	PARTICULIERS	2 530
	PROFESSIONNELS	422
DÉCHÈTERIES UNIVALEM	COPROPRIÉTÉ	0

REDEVABLES	Montant H.T.
COPROPRIETE	-€
PARTICULIER	3 861,61 € €
EXTERIEUR	586,80 € €
PROFESSIONNEL	41 377,53 € €
TOTAL	47 825,94 € €

En 2015, 668 titres de recette ont été émis pour un montant de 47 825,94 € HT avec une fréquentation de 23 628 passages.



6.2.4 Déchèterie de Mougins

Travaux réalisés

Réfection des enrobés en bas de quai, mise en place de barrières automatiques avant et après le pont bascule, mise en place de bloc béton pour délimiter l'aire à ferraille, destruction d'un muret gênant les manœuvres en haut de quai. Mise en place d'une benne à gravats propres en cours d'année.

Voici les principaux indicateurs de l'activité de l'installation

Nombre de badges :

DÉCHÈTERIES UNIVALOM PARTICULIERS	DÉCHÈTERIES UNIVALOM PROFESSIONNELS	DÉCHÈTERIES UNIVALOM COPROPRIÉTÉ
2 836	651	6

REDEVABLES	Montant H.T.
COPROPRIETE	1 083,90 € €
PARTICULIER	24 773,75 € €
PROFESSIONNEL	202 078,25 € €
TOTAL	227 935,90 € €

En 2015, 1 383 titres de recettes ont été émis pour un montant de 227 935,90 € HT avec une fréquentation de 17 310 passages.



Les horaires d'ouverture
La déchèterie vous accueille :
du lundi au vendredi :
8h - 11h45 et 14h - 17h45*
le samedi : 8h - 11h45
* à 16h45 du 1^{er} novembre au 28 février

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis :

Antibes
Bar-sur-Loup
Bézaudun-les-Alpes
Biot
Bouyon
Caussols
Châteauneuf
Cipières
La Colle-sur-Loup
Conségudes
Courmes
Coursegoules
Gréolières
Gourdon
Les Ferres
Opio
Roquefort-les-Pins
Roquestéron-Grasse
Le Rouret
Saint-Paul de Vence
Tourettes-sur-Loup
Valbonne
Vallauris
Villeneuve-Loubet

La Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins

au titre de :

Le Cannet
Mandelieu-La Napoule
Mougins
Théoule-sur-Mer

La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

au titre de :

Mouans-Sartoux

La Commission Syndicale de l'UVE d'Antibes

7

Perspectives pour l'année 2016

Perspectives



Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets

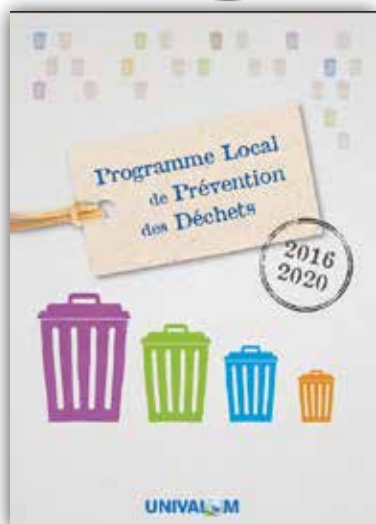
L'année 2016 verra la mise en place des opérations suivantes :

PLPD

Démarrage du Programme Local de Prévention des Déchets (broyage à domicile et jardinage raisonné, compostage, gaspillage alimentaire, réemploi, partage des ressources).

**Programme Local
de Prévention
des Déchets**

2016
2020



Déchèteries

- Application de la convention d'échanges croisés des usagers des déchèteries d'UNIVALOM et du SMED,
- animations dans les déchèteries (compost prévention des déchets...),
- ouverture de la déchèterie de Bezaudun-les Alpes par la CASA, gestion du bas de quai de la déchèterie,
- achat d'un compacteur à carton pour Mouans-Sartoux,
- poursuite de la mise en conformité des déchèteries (sécurité, levés topographiques, diagnostic ADEME...),
- développement de la filière Eco-mobilier (déchèterie de Vallauris prévue en juillet et étude pour un déploiement sur les déchèteries de Valbonne et de Le Cannet).



Administration

- Mise en place de la « Full Démat » permettant la dématérialisation totale des procédures comptables avec la Trésorerie d'Antibes municipale,
- application de la dernière réforme du Code des Marchés Publics,
- mise en place de la réforme du régime indemnitaire pour le personnel d'UNIVALOM (RIFSEEP),
- recherche de pistes d'économies sur les différentes filières des traitements des déchets : options du CPPP, marchés publics...,
- poursuite du dialogue avec VALOMED sur le suivi du CPPP.

Équipements

- Réfection de la voie d'accès à l'UVE,
- aménagement de restanques sur le côté Est du terrain d'assiette de l'UVE pour prévenir l'érosion face aux intempéries,
- achat d'un camion pour la régie de transport et d'un nouveau véhicule de service,
- recherche d'un terrain pour le traitement des déchets verts,
- Poursuite des travaux dans les déchèteries.



La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis :

Antibes
Bar-sur-Loup
Bézaudun-les-Alpes
Biot
Bouyon
Caussols
Châteauneuf
Cipières
La Colle-sur-Loup
Conségudes
Courmes
Coursegoules
Gréolières
Gourdon
Les Ferres
Opio
Roquefort-les-Pins
Roquestéron-Grasse
Le Rouret
Saint-Paul de Vence
Tourettes-sur-Loup
Valbonne
Vallauris
Villeneuve-Loubet

La Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins

au titre de :
Le Cannet
Mandelieu-La Napoule
Mougins
Théoule-sur-Mer

La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

au titre de :
Mouans-Sartoux

La Commission Syndicale de l'UVE d'Antibes

8

Terminologie et modes de calcul

Une terminologie et des modes de calcul communs ont été définis par la majorité des Etablissements Publics Locaux des Alpes-Maritimes, afin de disposer de données comparables, et être compréhensibles par tous.

Bilan énergétique : le bilan énergétique (Be) de la gestion des déchets est calculé de la façon suivante :
Be = somme des énergies consommées (en Tonne équivalent Pétrole) - somme des émissions évitées.

Les énergies consommées sont essentiellement des carburants pour la collecte et le transport.

Les consommations d'énergies sont évitées par la valorisation matière et la valorisation énergétique.

Bois : sont compris dans cette catégorie les encombrants ménagers en bois, les palettes, les déchets de bois, poutres, chutes de bois, panneaux de particules et de placage de bois, les souches, branches de diamètre supérieur à 12 cm, les déchets d'écorces et de liège, sciures de bois...

CASA : Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis

CAPG : Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, créée au 1^{er} janvier 2014, regroupant la Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence, la Communauté de Communes des Terres de Siagne et la Communauté de Communes des Monts-d'Azur.

CAPL : Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins, créée au 1^{er} janvier 2014 et regroupant les Communes de Cannes, Le Cannet, Mandelieu-La Napoule, Mougins et Théoule-sur-Mer.

Centre de tri-compostage des OM : unité de tri et de compostage des OM, associant la valorisation matière et la valorisation organique (sous forme de compost conforme aux exigences de la norme NFU 44 051).

Centre de Valorisation Energétique (CVE) des OM : usine d'incinération des OM avec valorisation de l'énergie.

Centre de Valorisation Organique (CVO) : unité de traitement biologique des ordures ménagères et autres déchets organiques (déchets verts, fraction fermentescible des OM...) par compostage ou méthanisation. Le CVO valorise la matière organique sous forme de compost conforme aux exigences de la norme NFU 44 051.

Co-incinération : opération visant à produire de l'énergie ou des produits matériels en utilisant des déchets comme combustible habituel ou d'appoint (CSR pour les cimenteries).

Collecte : ensemble des opérations consistant à enlever les déchets pour les acheminer vers un lieu de tri, de transfert, de valorisation ou de traitement.

Collecte en porte-à-porte : mode d'organisation de la collecte dans lequel le contenant est affecté à un groupe d'utilisateurs nommément identifiables ; le point d'enlèvement est situé à proximité immédiate du domicile de l'utilisateur ou du lieu de production des déchets.

Collecte en point de regroupement : mode d'organisation de la collecte dans lequel un ou plusieurs bacs de collecte sans identification desservent plusieurs foyers.

Collecte par apport volontaire : mode d'organisation de la collecte des ordures ménagères ou des matériaux recyclables dans lequel une colonne ou un conteneur enterré (appelé « point d'apport volontaire ») est mis à la disposition du public, sans identification.

Collecte séparée : collecte de certains flux de déchets (recyclables secs et fermentescibles) que les ménages n'ont pas mélangés aux ordures ménagères, en vue d'un recyclage ou d'une valorisation biologique.

Compost : matières fertilisantes composées principalement de combinaisons carbonées d'origine végétale, fermentées ou fermentescibles, destinées à l'entretien ou à la reconstitution du stock de la matière organique du sol. Les composts fabriqués à partir de déchets sont définis par la norme AFNOR NFU 44051.

Compostage à domicile : compostage par les particuliers de leurs propres déchets organiques (déchets verts, déchets de cuisine, de potager, etc...). Le compostage à domicile peut être réalisé soit en tas, soit dans des bacs spécifiques appelés composteurs.

Compostage de quartier : les habitants d'un quartier peuvent venir composter dans une ou plusieurs plateformes de compostage collectives de grand volume installées dans leur quartier.

CPPP : Contrat de Partenariat Public Privé

CSR : Combustible Solide de Récupération (NF X34.201/34-202/34-203/34-204). Préparés à partir de déchets non dangereux ou issus du refus de la collecte sélective ou des installations de traitements mécano-biologiques des ordures ménagères, les Combustibles Solides de Récupération présentent des avantages suivants :

- La valorisation énergétique sous forme de chaleur ou d'électricité de l'important gisement de déchets non dangereux permet de limiter leur mise en décharge.
- Les CSR constituent une source d'énergie renouvelable qui en remplacement des énergies fossiles permettent de fortement diminuer les émissions de CO₂ non renouvelable.
- Le stockage des CSR permet leur utilisation différée pour répondre à des besoins énergétiques saisonniers.

CTHP : Centre de Tri de Haute Performance

Déchet : Selon la loi du 15/07/1975 : « Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné, ou que son détenteur destine à l'abandon ».

DDM (Déchets Dangereux des Ménages) : déchets des ménages qui ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères ou des encombrants, sans créer de risques pour les personnes ou pour l'environnement. Ces déchets peuvent être explosifs, corrosifs, nocifs, toxiques, irritants, comburants, facilement inflammables ou d'une façon générale dommageables pour l'environnement, (exemple : les insecticides, produits de jardinage, piles, huiles de moteur usagées, acides...). Certaines catégories peuvent être refusées par les Collectivités, comme les déchets explosifs, qui doivent être traités dans des installations spécifiques. Dans ce rapport, les DDM regroupent les piles, les batteries, les pneus, les huiles alimentaires et de vidange et les Déchets Ménagers Spéciaux (DMS).

Déchets d'emballages : emballages, matériaux d'emballages dont le détenteur, qui sépare l'emballage du produit qu'il contenait, se défait, à l'exclusion des résidus de production d'emballages. EMR = Emballages Ménagers Recyclables.

DEA (Déchets d'Eléments d'Ameublement) : les biens meubles et leurs composants dont la fonction principale est de contribuer à l'aménagement d'un lieu d'habitation, de commerce ou d'accueil du public en offrant une assise, un couchage, du rangement, un plan de pose ou de travail.

Déchets encombrants des ménages (ou encombrants) : déchets occasionnels de l'activité domestique des ménages, valorisables ou non, qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures et sont réceptionnés en déchèterie ou collectés en porte-à-porte.

DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques / D3E) : Ils comprennent :

- le Gros Electroménager appelé GEM (froid et hors froid),
- les petits appareils ménagers (PAM)
- le matériel de télévision, Hi-fi, les instruments de musique électrifiés,...
- les équipements informatiques et de télécommunication,
- le matériel d'éclairage,
- les instruments de contrôle et de surveillance.

Déchets fermentescibles : déchets composés exclusivement de matière organique biodégradable. Ils sont susceptibles d'être traités par compostage ou méthanisation.

DMA (Déchets Ménagers et Assimilés) : déchets communs non dangereux (par opposition aux déchets dangereux) des ménages ou provenant des entreprises industrielles, des artisans, commerçants, écoles, services publics, hôpitaux, services tertiaires et collectés dans les mêmes conditions. Dans la mesure du possible, séparer les déchets des ménages des autres déchets (entreprises...).

DMS (Déchets Ménagers Spéciaux) : il s'agit des déchets peintures, vernis, colles, graisses, produits phytosanitaires, aérosols, tubes fluorescents et lampes, solvants et hydrocarbures, films radiographiques, acides et bases, produits dangereux divers, bidons et emballages plastiques vides souillés, médicaments, etc... apportés sur les déchèteries par le public ou les services techniques des Collectivités membres d'UNIVALOM

Déchets municipaux : ensemble des déchets dont l'élimination (au sens donné par les textes législatifs) relève de la compétence des Communes. Parmi les déchets municipaux, on distingue les catégories suivantes : les ordures ménagères, les déchets encombrants des ménages (incluant les déchets verts et les inertes), les déchets dangereux des ménages, les déchets de nettoyage, les déchets

de l'assainissement collectif et les déchets verts des Collectivités. Pour chaque catégorie de déchet, le rapport annuel précisera les limites des prestations réalisées par l'EPL et les Communes adhérentes.

DND (Déchets Non Dangereux ou banals) :

est non dangereux (ou banal) un déchet qui n'appartient à aucune des catégories suivantes :

- déchets dangereux,
- déchet inerte,
- déchet radioactif.

DNM (appelés aussi DIB) :

Déchets Non Ménagers produits par les entreprises, les services communaux et les administrations.

Déchet ultime (au sens de la loi) : « Est ultime un déchet, résultant ou non du traitement d'un déchet, qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de son caractère polluant ou dangereux ».

Telle qu'elle est présentée dans le Code de l'Environnement, la définition du déchet ultime se veut avant tout évolutive. Elle est adaptable dans le temps, puisqu'elle varie en fonction de l'avancée des progrès techniques réalisés en matière de traitement des déchets. Elle est aussi adaptable dans l'espace, et s'interprète différemment selon le contexte et la spécificité territoriale.

Déchets verts ou déchets végétaux : résidus végétaux de l'entretien et du renouvellement des espaces verts publics et privés (parcs et jardins, terrains de sports, etc. ...), des Collectivités territoriales, des organismes publics et parapublics, des sociétés privées et des particuliers).

Déchèterie : espace aménagé, gardienné et clôturé.

Les déchèteries simplifiées sont intégrées dans la mesure où elles répondent à la définition ci-dessus. Les flux des dépôts relais et des caissons mobiles sont inclus dans les tonnages réceptionnés en déchèterie.

NB : Les flux d'encombrants collectés au porte-à-porte et regroupés en déchèterie ne doivent pas être comptés deux fois.

Dépôt sauvage : Abandon de déchets sur un site non autorisé et non approprié. Ces dépôts sont composés de déchets de toutes sortes. Ils se distinguent des décharges brutes, qui sont des installations non autorisées faisant l'objet d'apports réguliers de déchets (encombrants, déchets verts...).

Elimination : dans la loi de 1975, l'élimination regroupe l'ensemble des opérations de collecte, transport, tri, traitement et enfouissement technique des déchets, soit toute la gestion des déchets.

EMR : Emballages Ménagers Recyclables.

EPL : Etablissement Public Local.

FFOM (Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères) : elle comprend la fraction putrescible des OM (déchets de cuisine et la part des déchets verts des ménages jetés avec les ordures dans la poubelle) et éventuellement les papiers-cartons et le bois.

GES (Gaz à Effet de Serre ou bilan carbone) : la convention de Kyoto a retenu 6 gaz à effet de serre direct (CO₂, CH₄, N₂O, HFC, PFC et SF₆) ; l'impact des déchets en terme d'émission de GES est exprimé en tonne d'équivalent CO₂, à partir de l'évaluation sommaire des émissions de CO₂ et de CH₄, et des émissions évitées par le recyclage et la valorisation énergétique.

Gravats propres (ou inertes) : déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique. Les déchets inertes ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune réaction physique ou chimique, ne sont pas biodégradables et n'ont aucun effet dommageable sur d'autres matières avec lesquelles ils entrent en contact, d'une manière susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine (cf. arrêté du 15 mars 2006).

Seuls les gravats propres utilisés en couverture d'ISDND et travaux, installations et aménagements soumis à permis d'aménager sont considérés comme valorisables.

Gravats sales : gravats contenant des déchets indésirables non inertes, stockés en ISDND (non valorisables).

Habitat vertical (taux d') : nombre de logements affectés à l'habitation principale et compris dans des immeubles de 10 logements et plus, sur le nombre total de logements du territoire (définition Eco-Emballages).

ISD (Installation de Stockage des Déchets) : lieu de stockage permanent des déchets, appelé auparavant CET ou Centre de Stockage de Déchets Ultimes (CSDU), ou décharge contrôlée.

On distingue :

- l'ISDD, recevant des déchets dangereux,
- l'ISDND, recevant les déchets ménagers et assimilés non dangereux,
- l'ISDI, recevant les inertes (ou gravats propres).

JMR : Journaux Magazines et Revues.

Mâchefers : résidus minéraux résultant de l'incinération des déchets et sortant du four. Ils peuvent être valorisés, essentiellement en infrastructure routière, ou stockés en ISDND. Le poids des mâchefers, déterminé après extraction des métaux, est exprimé en poids brut (ou frais) et en poids sec (matière sèche).

Ordures Ménagères (OM) : déchets « de tous les jours » issus de l'activité domestique des ménages. Elles comprennent les ordures ménagères résiduelles (ci-dessous) et les collectes sélectives (verre, journaux magazines, emballages, matières fermentescibles...), mais ne comprennent pas les encombrants.

Ordures Ménagères au sens usuel ou Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) appelées aussi OM grises :

les ordures ménagères « en mélange » sont ainsi dénommées lorsqu'elles sont diminuées des matériaux recyclables ou des matières fermentescibles pris en compte par les collectes sélectives. Elles sont constituées de déchets en mélange et traitées en UIOM, CVE, CVO, centre de tri-compostage ou en ISDND.

Prévention : les actions de prévention portent sur les étapes en amont du cycle de vie du produit avant la prise en charge du déchet par la Collectivité ou un opérateur, depuis l'extraction de la matière première jusqu'à la réutilisation ou le réemploi :

- la réduction à la source porte sur les actions menées par les entreprises, avant que le produit ne soit consommé, depuis l'extraction de la matière première jusqu'à la distribution,
- les flux évités incluent les déchets qui ne sont pas remis à la collecte du fait d'actions de gestion domestique (compostage à domicile, achat éco-responsable, modification du comportement des usagers, ...) : **c'est ce flux que l'on cherchera à approcher dans les rapports annuels.**

$$\text{Impact prévention (en kg/hab.an)} = \frac{(\text{tonnage OM (OMR + collectes sélectives) de l'année } n) - (\text{tonnage OM année } n-1)}{\text{Population année } n - \text{population année } n-1}$$

- les flux détournés comprennent la réutilisation et le réemploi.

Récupération : opération qui consiste à collecter et/ou trier des déchets en vue d'une valorisation des biens et matières les constituant.

Réemploi : opération par laquelle un bien usagé conçu et fabriqué pour un usage particulier est utilisé pour le même usage ou un usage différent.

Refus de tri ou de compostage : indésirables écartés lors du tri des recyclables secs et des DIB ou lors du compostage de déchets organiques. Le taux de refus s'exprime de la façon suivante : quantité d'indésirables destinée au traitement/ quantité totale de déchets triés ou admis sur l'unité de compostage

REFIOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incineration des Ordures Ménagères) : résidus issus du dépoussiérage et du traitement des fumées des incinérateurs.

REP (Responsabilité Elargie du Producteur) : démarches et dispositifs qui restaurent la responsabilité du producteur des produits manufacturés pour ce qui concerne la gestion des déchets. Le principe est de rendre le producteur initial solidairement, responsable des effets de la vie (et de la mort) de son produit.

Ressourcerie : établissement ayant pour objectif principal de favoriser le réemploi ou la réutilisation de certains matériaux considérés comme des déchets.

Réutilisation : opération par laquelle un bien de caractéristiques définies à cette fin est utilisé à nouveau sans transformation un certain nombre de fois pour un usage identique à celui pour lequel il a été conçu (cas des bouteilles en verre récupérées entières).

Ripeur : personnel de collecte des déchets au porte à porte assurant le chargement des bennes de collecte.

SMED : Syndicat Mixte pour l'Élimination des Déchets du Moyen Pays.

Syndicat mixte : le Syndicat mixte est un type de structure de coopération intercommunale qui existe en France, créé par le décret-loi du 31 octobre 1935, afin de permettre à des Collectivités de s'associer entre elles ou avec des établissements publics.

On parle de Syndicat mixte car la structure associe des Collectivités de natures différentes, des Communes et une communauté d'agglomération ou un département, par exemple, ou encore un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) comme un centre intercommunal d'action sociale (CIAS).

Syndicat mixte fermé : L 5711-1 CGCT, Communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale exclusivement.

Syndicat mixte ouvert : L 5721-2 CGCT, Collectivités territoriales et leurs groupements + autres personnes morales de droit public : chambre consulaire, autres établissements publics.

Taux de valorisation des déchets : la valorisation des déchets recouvre :

- le réemploi ou la réutilisation (voir définition),
- la valorisation matière et la valorisation organique (voir définition),
- la valorisation énergétique (voir définition).

Le taux de valorisation des ordures ménagères ou des apports en déchèteries est calculé de la façon suivante :

$$\text{Taux de valorisation (en \%)} = \frac{\text{tonnage réellement valorisé}}{\text{tonnage collecté ou reçu en déchèterie}}$$

Le tonnage valorisé inclut toutes les formes de valorisation (voir ci-dessus), y compris la valorisation des inertes (couverture d'ISDND et travaux, installations et aménagements soumis à permis d'aménager).

NB : bien séparer d'une part le taux de valorisation, et d'autre part le taux de collecte en vue d'une valorisation, qui inclut les refus de tri (uniquement la fraction non valorisée).

TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) : taxe prélevée par la Collectivité auprès des ménages, calculée en fonction de la surface bâtie et non en fonction du service rendu de ramassage des ordures ménagères.

Traitement : ensemble de procédés visant à transformer les déchets pour notamment en réduire dans des conditions contrôlées le potentiel polluant initial, et la quantité ou le volume, et le cas échéant assurer leur recyclage ou leur valorisation. Le stockage en ISDND est considéré comme un mode de traitement.

UNIVALOM : Syndicat Mixte pour la Valorisation des Déchets Ménagers (nouveau sigle du SIDOM par arrêté préfectoral du 17 décembre 2009).

UVE : Unité de Valorisation énergétique, voir Centre de Valorisation énergétique (CVE).

Valorisation énergétique : récupération de la chaleur émise lors de l'incinération, lors d'un autre traitement thermique ou lors d'une stabilisation biologique (stockage ou méthanisation), et valorisation de celle-ci pour des applications directes ou pour produire de l'électricité. L'énergie produite est exprimée en MWh utilisés en autoconsommation, MWh vendus sous forme de chaleur et/ou d'électricité et MWh dissipés.

$$\text{Tonnage valorisé sous forme d'énergie} = \text{tonnage incinéré} - \text{REFIOM et mâchefers}$$

Valorisation matière : opération visant à introduire aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins les matériaux provenant de déchets dans un cycle de production en remplacement total ou partiel d'une matière première vierge.

$$\text{Tonnage valorisé} = \text{tonnage entrant en centre de tri} - \text{refus non valorisés}$$

Valorisation organique : opération visant à transformer la fraction fermentescible des déchets en compost. La valorisation organique est définie sur la base des tonnages de matières organiques entrants en centre de traitement biologique (et non sur les tonnages de compost).

$$\text{Tonnage valorisé} = \text{tonnage entrant} - \text{refus de compostage}$$

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis :

Antibes
Bar-sur-Loup
Bézaudun-les-Alpes
Biot
Bouyon
Caussols
Châteauneuf
Cipières
La Colle-sur-Loup
Conségudes
Courmes
Coursegoules
Gréolières
Gourdon
Les Ferres
Opio
Roquefort-les-Pins
Roquestéron-Grasse
Le Rouret
Saint-Paul de Vence
Tourettes-sur-Loup
Valbonne
Vallauris
Villeneuve-Loubet

La Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins

au titre de :

Le Cannet
Mandelieu-La Napoule
Mougins
Théoule-sur-Mer

La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

au titre de :

Mouans-Sartoux

La Commission Syndicale de l'UVE d'Antibes



9

Annexes

Annexe 1

Bilan des flux des déchets en 2015

		OMR	EMR, JMR, Verre	DÉCHETS VERTS	DÉCHETS DE BOIS	GRAVATS	ENCOMBRANTS	FERRAILLES	AUTRES FILIÈRES
TONNAGE 250 903		125 592 T	20 321 T	39 121 T	7 352 T	20 619 T	33 617 T	1 332 T	2 949 T
		50,06 %	8,10 %	15,59 %	2,93 %	8,22 %	13,40 %	0,53 %	1,18 %
CHARGES	Fonctionnelles 2 782 920 €	1 393 015 €	225 396 €	433 909 €	81 546 €	228 697 €	372 868 €	14 774 €	32 714 €
	Communication		45 126,00 €						
	Transit / Transport	378 813 €	81 192 €	829 988 €	210 172 €		682 177 €	45 386 €	
	Traitement / Elimination	10 079 987 €	3 116 930 €	1 747 837 €	502 469 €	782 172 €	3 541 627 €		172 833 €
TOTAL CHARGES		11 851 815 €	3 468 644 €	3 011 734 €	794 187 €	1 010 868 €	4 596 672 €	60 160 €	205 547 €
PRODUITS	Industriel	4 499 393 €	1 119 863 €					281 660 €	70 987 €
	Soutien		2 495 535 €						237 163 €
	Aides & Subv.								
TOTAL PRODUITS		4 499 393 €	3 615 398 €	0 €	0 €	0 €	0 €	281 660 €	308 150 €
€ HT / Tonne		59 €	- 7 €	77 €	108 €	49 €	137 €	- 166 €	- 46 €

NB : ce tableau ne tient pas compte des contributions des Collectivités membres et la répartition des charges fonctionnelles est réalisée au prorata des tonnages

		PNEUS	CARTONS	EXTINC-TEURS unité	HUILES ALIMEN-TAIRES	DMS	PILES	DEEE	BOUEILLES DE GAZ unité	HUILES VI-DANGE	DEA
TONNAGE 250 903		64 T	652 T	1 765 ≥ 9 T	61 T	216 T	5 T	937 T	3 856 ≥ 39 T	10 T	1 004 T
		0,03 %	0,26 %	0 %	0,02 %	0,09 %	0 %	0,37 %	0,02 %	0 %	0,40 %
CHARGES	Fonctionnelles 2 782 920 €	710 €	7 237 €	100 €	677 €	2 396 €	55 €	10 393 €	433 €	111 €	11 136 €
	Communication										
	Transit / Transport										
	Traitement / Elimination		25 846 €	19 415 €		88 359 €			39 213 €		
TOTAL CHARGES		710 €	33 083 €	19 515 €	677 €	90 754 €	55 €	10 393 €	39 646 €	111 €	11 136 €
PRODUITS	Industriel		50 945 €		20 042 €						
	Soutien					10 312 €		67 117 €			159 734 €
	Aides & Subv.										
TOTAL PRODUITS		0 €	50 945 €	0 €	20 042 €	10 312 €	0 €	67 117 €	0 €	0 €	159 734 €
€ HT / Tonne		11 €	- 27 €	11 €	- 317 €	372 €	11 €	- 61 €	10 €	11 €	- 148 €

Annexe 2

Bilan financier des flux de déchets

Bilan 2015	Somme des charges	Somme des recettes
Charges fonctionnelles	2 782 920 €€	
Prestation déchets	22 171 584,00 €€	
Remboursement des emprunts (I+A)	3 154 011,36 €€	
Communication collecte sélective	45 126,00 €€	
Contribution CASA		13 290 169,00 €€
Contribution CAPL		6 323 562,00 € €€
Contribution CAPG		922 875,00 €€
Soutiens Sociétés agréées		2 732 698,00 €€
Recettes industrielles		5 157 387,00 €€
Recettes apports extérieurs		814 516,00 €€
TOTAL UNIVALOM	28 153 641,05 €	29 241 207,00 €€

Évolution financière de 2014 à 2015

Évolution financière	2014	Évolution en %	2015
Charges fonctionnelles	1 994 661,37 €	29 %	2 782 919,69 €
Remboursement des emprunts	3 139 229,61 €	5 %	3 154 011,36 €
Prestation déchets	22 474 871,15 €	5 %	22 171 584,00 €
Communication déchets	36 759,83 €	23 %	45 126,00 €
TOTAL UNIVALOM	27 645 521,96 €	4 %	28 153 641,05 €

Bilan financier et quantitatif des flux de déchets

BILAN UNIVALOM 2015	
TONNAGE TOTAL UNIVALOM	250 903 tonnes
TOTAL DEPENSES D'UNIVALOM	28 153 695 €
TOTAL RECETTES (hors contributions)	8 704 602 €
COÛT NET UNIVALOM	19 449 093 €
POPULATION UNIVALOM	272 466 habitants
Kg / habitant UNIVALOM	921 kg / habitant /an
COÛT NET UNIVALOM à la tonne	77,52 € / tonne
COÛT NET UNIVALOM par habitant	71,38 € / habitant

Annexe 3

Tarif d'UNIVALOM 2015

2015	
A - Incinération des Ordures Ménagères Avec remise immédiate concernant 2015 A1 - Transfert Quai de Villeneuve A2 - Transfert Quai de Cannes et SMED A3 - Transfert Quai du Cannet	84,65 € HT/tonne (Hors TGAP) 64,65 € HT/tonne (Hors TGAP) 55,33 € HT/tonne 23,46 € HT/tonne 9,50 € HT/tonne
B - Traitement des déchets verts	88,04 € HT/tonne
C - Traitement des déchets de bois	110,24 € HT/tonne
D - Traitement des cartons emballages	31,64 € HT/tonne
E - Traitement des gravats propres	39,28 € HT/tonne
F - Traitement des gravats sales	54,84 € HT/tonne
G - Encombrants - C.S.R - Enfouis	163,48 € HT/tonne 160,09 € HT/tonne (hors TGAP)

En ce qui concerne la valorisation des journaux / magazines et emballages ménagers, un tarif différencié sera appliqué pour les Communautés d'Agglomération, afin de tenir compte du traitement en mélange de ces flux collectés sur le territoire, ainsi que du reversement du soutien Eco-Emballages.

Soutien Eco-Emballages versé à UNIVALOM dans le cadre de contrat signé avec le Syndicat :

H - Tri valorisation journaux magazines	1,00 € HT/tonne
I - Tri Sélectif Emballages Ménagers Recyclables	63,28 € HT/tonne
J - Tri Sélectif EMR – JMR (en mélange) bi-flux	52,74 € HT/tonne

Soutien Eco-Emballages non reversé à UNIVALOM dans le cadre de contrat signé avec un tiers :

K - Tri valorisation journaux / magazines	76,80 € HT/tonne
L - Tri Sélectif Emballages Ménagers Recyclables	358,30 € HT/tonne

L'Arrêté Préfectoral des installations classées pour la protection de l'environnement du 23 Novembre 2013 régissant les activités de VALOMED prévoit dans son article 2.8.2 relatif aux déchets admissibles dans l'usine que des déchets exceptionnels tels que drogues ou produits frauduleux provenant des saisies douanières ou policières, les archives confidentielles (administrations, notaires,...), etc peuvent être admis sur le site. La fréquence de ces apports s'étant considérablement accrue au cours de ces dernières années, il convient pour le bon fonctionnement de l'UVE et en accord avec l'exploitant de définir les conditions d'accueil de ces déchets.

M - Déchets exceptionnels Drogues ou produits frauduleux provenant des saisies douanières ou policières, les archives confidentielles (administrations, notaires,...)	200,00 € HT/tonne (dès la première tonne, chaque tonne entamée étant en outre due intégralement)
---	---

Annexe 4

Recettes issues des soutiens et ventes de produits

RECETTES de valorisation et soutiens perçus sur l'exercice 2015 en € HT	
Acier	25 322,00 €
Aluminium	34 285,58 €
Cartons / Cartonnettes (Catégorie 5.02, 1.05 et 5.03)	133 732,42 €
Plastiques	239 663,00 €
Verre	177 994,00 €
Tous papiers	508 866,00 €
Recettes liées aux reventes des matériaux issus du « bac jaune »	1 119 863 €
Cartons (autres)	50 945,00 €
Huiles alimentaires	20 042,00 €
Métaux ferreux et non ferreux	281 660,00 €
Recettes liées aux reventes des autres collectes séparées	352 647,00 €
Soutiens financiers OCAD3E	67 117,00 €
Soutiens financiers Eco-Emballages	2 495 535,00 €
Soutiens financiers EcoDDS	10 312,00 €
Soutiens financiers Eco-mobilier	159 734,00 €
Soutiens Eco-Organismes	2 732 698,00 €
Recettes issues des collectes séparées	4 205 208,00 €
Electricité de l'UVE	3 677 013,44 €
Panneaux Photovoltaïques	7 863,08 €
Recettes de vente d'électricité	3 684 876,52 €
TOTAL RECETTES	7 890 084,52 €

Annexe 5

Bilan des flux des déchets en 2015

Évolution des tonnages traités de 2014 à 2015				
	Déchets	2014	évolution en %	2015
OMA	OMr*	126 270	- 1 %	125 592
	Verre	7 565	2 %	7 740
	JMR & EMR (hors verre)	12 494	1 %	12 581
Déchets Ménagers hors OMA	Déchets verts	38 979	0 %	39 121
	Gravats	21 189	- 3 %	20 619
	Encombrants	27 684	21 %	33 617
	Mobilier	0	NS	1 004
	Bois	7 735	- 5 %	7 352
	Ferrailles	1 878	- 29 %	1 332
	DEEE	874	7 %	937
	Cartons	752	- 13 %	652
	DMS	188	15 %	216
	Piles	7	- 29 %	5
	Huile alimentaire	84	- 27 %	61
	Pneus	50	28 %	64
	Huile de vidange	14	- 29 %	10
	Bouteilles de gaz**	3 523	9 %	3 856
	Extincteurs**	1 266	39 %	1 765
TOTAL DÉCHETS		245 782	2 %	250 903
TOTAL en kg/an/hab		903	2 %	921

* les OMr pris en compte sont ceux d'UNIVALOM uniquement (sans apports extérieurs)

** les bouteilles de gaz et extincteurs sont comptabilisés en unité et non inclus dans le tonnage total

Annexe 6

Devenir des déchets en 2015

Devenir des déchets en 2015								
Déchets		Tonnages traités	Quantités (en tonne)					
			performances en kg/an/hab.	Stockage en ISD	Valorisation			
					Matière	Organique	Énergétique	
							incinération	co-incinération
OMA	OMr	125 592	461	3000	-	-	122 592	-
	Verre	7 740	28	-	7 740	-	-	-
	JMR & EMR (hors verre)	12 581	46	-	10 482	-	2 099	-
Déchets Ménagers hors OMA	Déchets verts	39 121	144	508	-	37 420	-	1 193
	Gravats	20 619	76	-	20 619	-	-	-
	Encombrants	33 617	123	15 018	10 709	-	-	7 890
	Bois	7 352	27	257	6 985	-	-	110
	Mobilier	1 004	4	161	522	-	321	-
	Ferrailles	1 332	4,89	-	1 332	-	-	-
	DEEE	937	3,44	101	763	-	-	73
	Cartons	652	3,17	-	652	-	-	-
	DMS	216	0,79	-	11	-	-	205
	Piles	5	0,02	-	5	-	-	-
	Batteries	61	0,22	-	-	-	-	61
	Huiles alimentaires	64	0,23	-	64	-	-	-
	Pneus	10	0,04	-	50	-	-	10
	Huiles de vidange	10	0,05	-	-	-	-	14
TOTAL en tonne		250 903	921	19 045	59 884	37 420	125 012	9 542
TOTAL en kg/an/hab				-	-	-	-	-
Taux de valorisation - élimination				7 %	24 %	15 %	50 %	4 %

Annexe 7

Liste des marchés passés en 2015

Marchés de services

INTITULE DU MARCHÉ	DATE D'ATTRIBUTION	NOM DE L'ATTRIBUTAIRE ET CODE POSTAL	MONTANT
TRANSPORT ET TRAITEMENT DE BOIS SOUILLES	29/07/15	SUD EST ASSAINISSEMENT 06803 CAGNES-SUR-MER CEDEX	Montant Maxi : 30 000 € HT sur 3 ans
INGÉNIERIE ET ASSISTANCE TECHNIQUE À MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ DES DÉCHÈTERIES	26/10/15	GROUPEMENT MERLIN / TRIUMVIRAT692689 LYON CEDEX 02	Forfait provisoire de rémunération : 73 235 € HT
TRANSPORT DES DÉCHETS VERTS ISSUS DE L'AIRE D'UNIVALOM	24/06/15	SUD EST ASSAINISSEMENT 06803 CAGNES-SUR-MER CEDEX	Montant annuel DQE : 495 050 € HT
VALORISATION ET TRAITEMENT DES DÉCHETS VERTS ISSUS DE L'AIRE D'UNIVALOM	24/06/15		Montant annuel DQE : 862 850 € HT
VALORISATION ET TRAITEMENT DES DÉCHETS VERTS ISSUS DE L'AIRE D'UNIVALOM	24/06/15		Montant annuel DQE : 811 200 € HT

Marchés de fournitures

FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ POUR LES SITES DU SYNDICAT	24/11/15	EDF COMMERCE MEDITERRANEE	Montant annuel : 3 955,66 € Durée 3 ans
FOURNITURE D'HABILLEMENT ET D'ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE	06/06/15	ADSEA 06 06200 NICE	Maxi annuel : 28 000 € HT Durée Maxi: 4 ans
FOURNITURE D'UN COMPACTEUR PORTEUR À ROULEAU TASSEUR PACKMAT	11/06/15	PACKMAT SYSTEMES SARL 70400 HERICOURT	Montant : 108 839,10 € HT
ACQUISITION DE BENNES POUR LE SERVICE TRANSPORT ET TRAITEMENT	21/09/15	LOCATELLI EUROCONTAINERS 24055 COLOGNO AL SERIO ITALIE	Maxi annuel : 40 000 € HT Durée maxi : 4 ans

Marchés de travaux

TRAVAUX DE RENOVATION DE VOIRIES SUR LES DÉCHÈTERIES DU CANNET	18/05/15	SNAF ROUTES 06514 CARROS CEDEX	Montant : 30 473 € HT
--	----------	-----------------------------------	--------------------------

Annexe 8

La population d'UNIVALOM

La population du territoire d'UNIVALOM s'élève à 272 466 habitants, données INSEE recensement 2013 entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

Il est à noter que ce rapport utilise la population

municipale pour l'ensemble de ses calculs afin d'être cohérent avec le contrat d'objectifs signé par UNIVALOM et le Conseil Départemental des Alpes Maritimes en Janvier 2013.

COLLECTIVITÉS MEMBRES	POPULATION MUNICIPALE	POPULATION TOTALE
Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse	9 941	10 219
Mouans-Sartoux	9 941	10 219
Communauté d'Agglomération des Pays des Lérins	85 867	86 988
Le Cannet	43 187	43 723
Mandelieu-La Napoule	22 864	23 095
Mougins	18 302	18 634
Théoule sur Mer	1 514	1 536
Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis	176 658	180 060
Antibes	75 456	76 716
Bar-sur-Loup	2 991	3 054
Bézaudun-Les Alpes	246	250
Biot	10 015	10 259
Bouyon	485	485
Caussols	252	258
Châteauneuf	3154	3 215
Cipières	377	379
La Colle-sur-Loup	7 815	7 958
Conségudes	98	98
Courmes	115	116
Coursegoules	510	514
Les Ferres	100	100
Gourdon	413	418
Gréolières	597	605
Opio	2 194	2 276
Roquefort-Les Pins	6 404	6 614
Roquestéron-Grasse	79	80
Le Rouret	3 959	4 150
Saint-Paul	3 504	3 574
Tourrettes-sur-Loup	3 990	4 068
Valbonne	13 093	13 671
Vallauris	26 465	26 656
Villeneuve-Loubet	14 346	14 546
POPULATION UNIVALOM	272 466	277 267

INFOS LOCALES

Antibes

Le temps du compostage collectif

Le compostage n'est pas qu'une pratique individuelle réservée aux propriétaires de jardins. Depuis 2011, UNIVALOM lui donne une dimension collective en le destinant à une plus large part de la population. Ce syndicat mixte, en charge de la valorisation des déchets ménagers dans 29 communes de l'ouest des Alpes-Maritimes, a ainsi ouvert treize sites participatifs, où Monsieur Tout-le-Monde peut se procurer gratuitement du composteur en échange de ses restes de cuisine. Le dernier en date, mis en service en mai dans le quartier des Semboules, à Antibes, se veut une plateforme vitrine, à la fois utile et pédagogique.

Les 24 communes de la communauté d'agglomération du Pays de la Meuse Mosane, Saint-Quentin, Mouscron, Les Carrières, Mandelieu-La Napoule et Thélouville-sur-Mer, vont à la recherche d'UNIVALUM. Le territoire compte 275 000 habitants qui produisent annuellement quelque 123 000 tonnes d'ordures ménagères, traitées dans l'usine d'incinération d'Arles. 30 % de ces déchets sont destinés à la centrale Élodie Greco, la responsable "protection et valorisation" du syndicat. "Notre but est de les faire disparaître", dit-elle. Mais elle ne peut que proposer la réglementation. Depuis quatre ans, UNIVALUM tente donc d'imposer le plus grand nombre dans le compostage, un exercice assez complexe. "C'est comme vendre du sucre aux jardi- niers, mais plus difficile à mettre en œuvre pour ceux qui résistent en apparence".

UNIVALUM a donc décidé d'organiser des sites de compostage collectif qui permettent à celles et ceux qui n'ont pas beaucoup d'espace chez eux de déposer aussi leurs déchets dans des bacs à compost. "C'est une façon de récupérer du compost prêt à l'emploi pour les potées de leur balcon ou pour le jardin de leurs voisins", explique-t-elle. Mais il faut aussi que ce type. Certains ont une fréquentation restreinte, comme celui des Mimosaes, réservé aux personnes âgées. D'autres sont réservés à ceux que d'autres sont accessibles à tous, à l'image des emplacements proches de l'hôtel de ville de Mandelieu-La Napoule et des jardins familiaux de Thélouville-sur-Mer.

Dans cette catégorie, l'offre vient de s'élargir avec la création d'une nouvelle plateforme par-

Élodie Greco, devant le composteur qui équipe la minipile des Semboules, à Arles.

Le compostage des résidents, en attendant, se fait au domicile. "Le composteur prêt à l'emploi", indique Élodie Greco, est aussi une vitrine pour les habitants. "C'est un peu comme le composteur UNIVALUM, c'est pour l'UNIVALUM euros pour donner naissance à un nouveau composteur pédagogique. Initialement, on avait prévu de fabriquer 200 unités, 2424/h, ou se c'est les déchets usés d'un tel sélecteur pour les habitants, 3 et le compostage. Dans l'un des cas, ça change la participation de la poste électronique, ça permet de le faire fonctionner pour gagner du compost, nous obtenons du compostage traditionnel".

UN Semboules, le syndicat



Elodie Greco, devant le compo-
que qui équipe la nouvelle pla-
des Semboules, à Antibes.

essentiellement des restes
repart, si on le souhaite,
i compost mûr», indique Elod
site est aussi une vitrine
prenne conscience de l'intérêt.
C'est pourquoi UNIVALOM
euros pour donner naissance
pédagogique. Installé sur l
d'abord un point d'apport vo
les jours, 24/24 h, où se cèl
les déchets issus du tri sélect
journaux, emballages...) et
et compostage. Dans l'un des
cache la particularité de la p
posteur électromécanique.
menter et le faire fonctionn
nous permet de gagner du
machine, nous obtenons du
semaines, contre six mois à
de compostage traditionnel.
Aux Semboules, le syndicat

Caravane du sport

La tournée 2015

La 14^e Caravane du sport a entamé sa tournée dans les villes des Alpes-Maritimes, du littoral au haut-pays. Organisée par le Comité départemental olympique et sportif, avec le soutien du Département, elle a pour mission de faire découvrir différents sports aux jeunes de 4 à 16 ans n'ayant pas toujours la possibilité de pratiquer une activité sportive. Tout au long de l'été, ils peuvent ainsi s'initier gratuitement à l'athlétisme, au handball, au trampoline, au basketball ou encore au tennis de table, avec l'encadrement d'éducateurs.

À chaque étape, des athlètes confirmés proposent aussi des démonstrations. Et des récompenses attendent les participants.

LES PROCHAINES ÉTAPES

- samedi 4 juillet : Saint-Vallier-de-Thiery
- mardi 7 juillet : Tourrettes-sur-Loup
- mercredi 8 juillet : Villeneuve-Loubet
- jeudi 9 juillet : Le Cannet
- vendredi 10 juillet : Biot
- lundi 13 juillet : Auribeau-sur-Siagne
- mercredi 15 juillet : La Colle-sur-Loup
- jeudi 16 juillet : Beaulieu-sur-Mer
- samedi 18 juillet : Clans

Antibes-Juan-les-Pins

Mon, 17 Jul 2017 10:00:00 -0400

E

Cinq idées reçues

Déchets : du tri au compost

Tous les mercredis, *Nice-Matin* passe au crible les *a priori* qui collent à l'image d'une institution

Le tri, c'est aussi la formation



Comme l'avait promis lors de l'inauguration la présidente d'UNIVALEM, Jeanette Bédier, le site des Serenobios ne participait-il à travers notamment des sessions de formations et de sensibilisation autour des thèmes du compostage, et de l'horticulture... Pour de plus belles, cet été, avec une place un petit jardin qui se accorde avec partie du compost probité à 600, lors à la loi du composteur électromécanique, puis de l'air du processus.

La machine, inaugurée par son propriétaire, accorde le processus naturel : les déchets qui seraient normalement mis dans poubelle

seront plus nombreux que ses aménagements. En juillet, il y avait un mois pour terminer le cycle.

Pour le moment, « si nos missions animations ont pour objectif de créer un véritable réseau d'habitants intéressés et de permettre à chacun de découvrir le bon processus du compostage collectif, nous espérons que cela permettra à chacun de mieux comprendre le cycle de la vie ».

« Les élèves pourront ainsi apprendre comment utiliser le compost. Par exemple, il doit être incorporé dans les premiers centimètres du sol, être recouvert par une couche de terre végétale et sera pour les fleurs de 1 à 3 jours et par an.

[illegible]

Antibes-Juan-les-Pins

Semboules : le tri sélectif ne manque pas... d'aire !

C'est aujourd'hui qu'ouvre la plateforme participative située près du boulevard Breton. Un espace de tri, d'information et de formation pour toutes les générations. Détails



les livraisons à l'inauguration ont pu notamment bénéficier de :

Nous sommes en train de faire un effort. » Telle est la réponse que nous avons entendue de la présidente du village d'Alm, dans le département de l'Alger, lors de la visite d'un journaliste français. Nous sommes à l'école d'Alm, dans le département de l'Alger, lors de la visite d'un journaliste français. Nous sommes à l'école d'Alm, dans le département de l'Alger, lors de la visite d'un journaliste français.

[illegible]

c'est quoi et c'est qui

[illegible]

Même l'huile alimentaire.

Que faire des tonnes de déchets et de produits, sachant que leur élimination coûte les prix du ciel ? Évidemment, tout comme leur arrivée dans les stations d'épuration est tout à fait sûre, leur élimination est tout à fait sûre. Pour répondre à cette question, depuis 2011, les sociétés UNIVALDIS ont mis en place un plan de développement de leur parc d'incinération de déchets dangereux et de leur parc de valorisation énergétique. Les infrastructures collectées sont

destinées à devenir totalement propres pour la fabrication des bioplastiques.

Son plus de 110 tonnes (100 000 litres) en 2013 et 2014 (soit 65 tonnes (60 000 litres) par an) permettront de fabriquer 104 tonnes (98 000 litres) de bioplastiques (PBAT) revalorisés. Ces produits sont utilisés en emballage dans diverses applications, notamment dans le secteur agroalimentaire.

Un gain économique et écologique.



est envisagé un traitement, qui les aide à devenir *radicals* perméables à la fabrication des biocarburants.

Soit plus de 110 tonnes (100 000 litres) en 2012 et 10 millions 50 tonnes (50 000 litres) sur les deux premiers mois de 2013. Les livraisons s'effectuent toujours (HCA) par camion.

Il est envisagé un traitement dans les zones phytiques et dans les zones de décontamination et d'écologie.

Les tarifs

- Monophtéris des urinaires médicamenteux : 9,152 et 917 tonnes (100 tonnes de polychlorure par les activités pollution, TCAPI).
- Traitement des déchets toxiques : 7,818 et 917 tonnes (100 tonnes gratuites par les activités pollution, TCAPI).
- Traitement des déchets de bois : 307,566 et 917 tonnes.
- Traitement des câbles métalliques : 34,364 et 917 tonnes.
- Traitement des pneus : 189,45 et 917 tonnes.
- Traitement des gravats propres : 36,264 et 917 tonnes.
- Traitement des gravats sales : 53,535 et 917 tonnes.
- Emission d'air : contributions solaires de ventilation : 120,56 et 917 tonnes. Bénéfices : 258,35 et 917 tonnes (100 tonnes TCAPI).
- 717 contributions : 18 tonnes municipales : 8 tonnes.



ale Compost : des sites très diversifiés

[illegible]

Textes : Rodolphe PÉTI
rpeti@chicamartin.fr
Photos : Laurent THARBAU

Annexe 10

Fiche d'identité de l'Unité de Valorisation Energétique

Les sous-produits de l'incinération

L'incinération des Ordures Ménagères résiduelles, en plus de la production électrique, génère des produits incombustibles : les mâchefers et les REFIOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération d'Ordures Ménagères)

Concernant les mâchefers, l'UVE est équipée de déferrailleurs et d'une machine à courant de Foucault permettant d'extraire les métaux ferreux et non ferreux.

Ce sous-produit, une fois les métaux récupérés, est stocké dans des centres de stockage des déchets non dangereux de Delta déchets à Orange dans le Vaucluse (84).

Les REFIOM, sont pour leur part, envoyés en Installation de Stockage des Déchets Dangereux de Laval (53), exploitée par la société SECHE ECO INDUSTRIE.

Les analyses des rejets gazeux :

Paramètres	Unité	Valeur moyenne ligne 1	Valeur moyenne ligne 2	Seuils réglementaires
Débit	Nm³/h	54 525	55 770	(2)
Teneur en O ₂	% v / sec	10,84	11,48	(2)
Teneur en H ₂ O	% v / humide	15,5	15,3	(2)
Teneur en NO _x (oxyde d'azote)	ng/Nm³ (1)	74,8	69,36	80
Vitesse au débouché	m/s	15,6	15,7	> 12
Teneur en CO	ng/Nm³ (1)	3,8	2,9	50
Poussières totales	ng/Nm³ (1)	0,18	0,55	10
Teneur en HCL (Acide chlorhydrique)	ng/Nm³ (1)	5,2	7,45	10
Teneur en HF (Acide fluorhydrique)	ng/Nm³ (1)	0,21	0,14	1
Teneur en SO ₂ (Oxydes de soufre)	ng/Nm³ (1)	3,9	1,3	50
Teneur en NH ₃ (Ammoniac)	ng/Nm³ (1)	0,98	0,45	30
Teneur en COT (Composés organiques volatils)	ng/Nm³ (1)	3,55	2,9	10
Cadmium + Thallium	ng/Nm³ (1)	1,08	1,35	50
Mercuré	ng/Nm³ (1)	0,0016	0,0004	0,05
Autres métaux lourds (Sb, As, Pb, Cr, Cu, Mn, Ni, V)	ng/Nm³ (1)	69,29	31,15	500
Teneur en PCDD / PCDF (dioxines/furanes)	ng/Nm³	0,000065	0,0029	0,1

0.1

(1) : Concentration sur fumées sèches ramenées à 11% de O₂ (oxygène)

(2) : Pour information, pas de seuils réglementaires

Annexe 11

Données des OMA et évolution des tonnages

OMA 2015 Ordures Ménagères et assimilées	Ordures Ménagères résiduelles	Emballages ménagers recyclables	Journaux Magazines	Verre
CAPL	35 365	2 991	853	2 124
CAPG	4 754	348	318	440
CASA*	85 474	8 072	0*	5 176
UNIVALOM	125 592	11 410	1 171	7 740

* la CASA collecte les papiers en mélange avec les emballages

OMA Ordures Ménagères et assimilées	2014	évolution en %	2015
OMr Ordures Ménagères résiduelles	126 270	- 1 %	125 592
EMR Emballages ménagers recyclables	11 438	- 0,2 %	11 410
Papiers	1 056	11 %	1 171
Verre	7 565	2 %	7 740
TOTAL	146 329	- 0,3 %	145 913

Références sur deux années car modification du périmètre Syndical par l'arrivée de Mouans-Sartoux en 2014.

Annexe 12

Données déchets hors OMA et évolution des tonnages

Tonnages Hors OMA 2015	Déchets verts	Gravats propres	Gravats sales	Encom- brants	Bois	Fer- railles	DEA	DEEE	Car- tons	DDM	TOTAL
Mouans-Sartoux	1 068	540	345	684	458	47	0	63	209	31	3 445
CAPG	1 068	540	345	684	458	47	0	63	209	31	3 445
Le Cannet	3 921	0	0	2 612	938	187	0	125	7	19	7 809
Mandelieu-La Napoule	2 106	353	1 014	2 206	387	39	0	81	0	26	6 212
Mougins	6 298	71	83	3 545	638	64	0	82	26	20	10 827
Apport hors déchèterie	62	2	0	4 604		20	0	0	0	0	4 689
CAPL	12 387	425	1 097	12 967	1 963	310	0	288	33	65	29 537
Antibes	10 445	6 378	2 512	5 620	1 790	398	985	75	0	129	28 331
Cipières	115	198	0	344	0	23	0	0	0	19	700
La Colle-sur-Loup	1 835	890	1 283	1 521	682	82	0	122	0	20	6 435
Tourrettes-sur-Loup	722	234	0	127	71	14	19	0	0	0	1 187
Valbonne	3 004	929	1 757	1 391	1 103	100	0	186	0	47	8 517
Vallauris	4 527	702	3 087	7 440	1 250	340	0	89	0	43	17 478
Esatitide	0	0	0	0	0	0	0	115	0	0	115
Apport hors déchèterie	5 018	89	152	3 523	35	17	0	0	410	1	9 245
CASA	25 666	9 421	8 791	19 965	4 931	974	1 004	586	410	260	72 009
UNIVALOM	39 121	10 386	10 233	33 617	7 352	1 332	1 004	937	652	356	104 990

Annexe 13

La régie de transport en 2015

	Balayage		Verre		Déchets verts		Encombrants		Gravats propres	
	tonnage	Nb	tonnage	Nb	tonnage	Nb	tonnage	Nb	tonnage	Nb
2011	1 362	221	168	18	1 203	317	634	210	9 644	913
2012	1 079	160	148	17	2 605	556	27	16	9 499	886
2013	868	109	200	30	3 312	602	236	62	8 326	807
2014	1 253	195	254	41	3 494	593	985	254	7 727	737
2015	1 298	198	276	42	2 753	523	1 762	368	6 918	659
Tonnes/rotation 2015	7		7		5		5		10	
	Gravats sales		Cartons		Bois		EMR		OMR	
	tonnage	Nb	tonnage	Nb	tonnage	Nb	tonnage	Nb	tonnage	Nb
2011			12	18						
2012			31	17						
2013			7	30			17	5	278	21
2014	512	65	4	41			278	128	1 006	76
2015	387	54	8	42	4	1	269	117	686	54
Tonnes/rotation 2015	7		0,35		4		2		13	

TOTAL transporté	
2011	13 090
2012	13 448
2013	13 244
2014	15 512
2015	14 360

Nombre de transports	
2011	1 738
2012	1 700
2013	1 657
2014	2 102
2015	2 039

Simulation du coût des transports effectués par la régie avec le coût des prestations privées

Simulation en prestation privée	Balayage	Verre	Déchets verts	Encombrants	Gravats propres	Gravats sales	Cartons	Bois	EMR	OMR	NB de transports
Nombre d'évacuations	198	42	523	368	659	54	23	1	117	54	2 039
PUHT moyen basé sur les prix en vigueur	47 €	122 €	158 €	175 €	158 €	92 €	228 €	125 €	132 €	395 €	TOTAL estimé
Coût simulé	9 375 €	5 128 €	82 581 €	64 427 €	104 427 €	4 955 €	5 236 €	125 €	15 468 €	21 308 €	313 030 €

Annexe 14

Déchets acceptés en déchèteries



Déchets	Le Cannet	Mandelieu-La Napoule	Mouans-Sartoux	Mougins	Déchets	Le Cannet	Mandelieu-La Napoule	Mouans-Sartoux	Mougins
 Déchets verts	✓	✓	✓	✓	 Cartons	✓	✗	✓	✓
 Gravats propres	✗	✓	✓	✓	 Piles accumul.	✓	✓	✓	✓
 Gravats sales	✗	✓	✓	✗	 Batteries	✓	✓	✓	✓
 Bois	✓	✓	✓	✓	 Pneus	✓	✓	✓	✗
 Encombrants	✓	✓	✓	✓	 Bouteilles de gaz	✓	✓	✓	✓
 Ferraille	✓	✓	✓	✓	 Extincteurs	✓	✓	✓	✓
 Huile de moteur	✓	✓	✓	✓	 Ampoules néons	✓	✓	✓	✓
 Huile de friture	✓	✓	✓	✓	 Verre	✗	✓	✓	✓
 Déchets ménagers Diffus	✓	✓	✓	✓	 Emballages / papiers	✗	✓	✓	✓
 DEEE	✓	✓	✓	✓	 Textiles	✗	✓	✓	✓

Annexe 15



Les sites de compostage d'UNIVALOM

Ville	Nom du site de compostage collectif	Statut	Accès	Année d'installation
Antibes	Gendarmerie	Collectif public	Site à accès limité aux résidents de la caserne	2013
Antibes	Les Mimosas	Résidence privée	Accès réservé aux habitants de la résidence « Les mimosas »	2012
Antibes	Plateforme participative - Semboules	Collectif public	Accès libre à tous	2015
Biot	Ecole Olivari	Scolaire	Ouvert au personnel de cuisine de l'école et aux parents.	2015
Biot	Jeu de baume	Collectif public	Accès libre à tous	2015
Mandelieu-La Napoule	CLSH les Petits copains	Collectif public	Ouvert au personnel du centre de loisirs et aux parents.	2013
Mandelieu-La Napoule	Hôtel de ville	Collectif public	Accès libre à tous	2013
Mandelieu-La Napoule	Villa Ornella	Résidence privée	Accès réservé aux habitants de la résidence « Villa Ornella »	2015
Théoule-sur-Mer	Ecoles de Théoule-sur-Mer	Scolaire	Ouvert au personnel des écoles maternelle et élémentaire et aux parents.	2014
Théoule-sur-Mer	Lou Castelet	Privé	Site à accès limité au personnel et résidents du village de vacances du « Lou Castelet »	2013
Valbonne	Air France	Privé	Site à accès limité aux personnels de l'entreprise	2015
Valbonne	Ecole Campouns	Scolaire	Site à accès limité au personnel du groupe scolaire « Campouns » et à la cantine	2014




Ville	Nom du site de compostage collectif	Statut	Accès	Année d'installation
Valbonne	Ecole Daudet	Scolaire	Site à accès limité au personnel du groupe scolaire « Daudet » et à la cantine.	2015
Valbonne	Ecole Garbejaire	Scolaire	Site à accès limité au personnel du groupe scolaire « Garbejaire » et à la cantine	2015
Valbonne	Ecole Ile Verte	Scolaire	Site à accès ouvert au personnel du groupe scolaire « Ile Verte », à la cantine et aux habitants des alentours.	2015
Valbonne	Ecole "Haut Sartoux"	Scolaire	Site à accès limité au personnel du groupe scolaire « Haut Sartoux » et à la cantine	2014
Valbonne	Inra	Privé	Site à accès limité à l'entreprise.	2015
Valbonne	Jardins familiaux de Garbejaire	Collectif public	Accès libre à tous	2011
Valbonne	Lycée Simone Veil	Scolaire	Site à accès limité au personnel du lycée et à la cantine	2015
Valbonne	Terrain de tennis de Garbejaire	Collectif public	Accès libre à tous	2011
Vallauris	Hameau du Puissanton	Résidence privée	Accès réservé aux habitants de la résidence «Les Méditerranées »	2015





Syndicat Mixte Pour La Valorisation des Déchets Ménagers
UNIVALOM - UVE - route de Grasse - CS 50063 - 06 602 ANTIBES
Tél : 04 93 65 48 07 - Fax : 04 93 95 81 78
www.univalom.fr - contact@univalom.fr



www.univalom.fr